

INSTITUT
NATIONAL
DÉMOCRATIQUE



RAPPORT FINAL SUR LES
ELECTIONS LEGISLATIVES MAROCAINES

7 septembre 2007

INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE

RAPPORT FINAL SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES MAROCAINES

7 september 2007



Copyright © National Democratic Institute for International Affairs (NDI) 2007. Tous droits réservés. Des parties de ce document peuvent être reproduites et/ou traduites à des fins non commerciales sous réserve que NDI soit citée comme étant la source du document et que des copies de la traduction lui soient transmises.

2030 M Street NW
Washington DC
20036-3306
tel: +1(202)728 5500
fax: +1(202)728 5520
www.ndi.org

REMERCIEMENTS	1
INTRODUCTION	2
RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS	3
CONTEXTE	6
FAIBLESSES SYSTEMIQUES	9
CONCLUSIONS	11
PREPARATIFS AUX ELECTIONS	11
JOUR DES ELECTIONS	14
PERIODE POST-ELECTORALE IMMEDIATE	18
RECOMMANDATIONS	19

ANNEXES

A.	Déclaration préliminaire de la délégation	25
B.	Résumé des résultats électoraux par circonscription	35
C.	Résumé des résultats électoraux par parti politique	40
D.	Résumé du système électoral marocain	41
E.	Rapport de la délégation préélectorale	43
F.	Résumé des données des études qualitatives préélectorales	53
G.	Membres de la délégation préélectorale internationale	58
H.	Membres de la délégation internationale d'observation des élections et Personnel	59
I.	Photos de la délégation internationale d'observation des élections	70
J.	Liste des acronymes	76

Le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) est un institut à but non lucratif qui œuvre au renforcement et à l'expansion de la démocratie dans le monde. S'appuyant sur un réseau mondial d'experts volontaires, le NDI fournit une assistance pratique aux dirigeants civils et politiques dans le but de faire progresser les valeurs et la pratique de la démocratie ainsi que le développement des institutions démocratiques. Le NDI travaille avec les démocrates dans chaque région du globe afin de mettre en place des institutions politiques et civiques, d'assurer l'impartialité des élections et de promouvoir la participation des citoyens, de même que l'ouverture et l'imputabilité au sein du gouvernement.

La démocratie est tributaire d'un pouvoir législatif qui représente les citoyens et supervise l'exécutif. Elle se base sur des systèmes judiciaires indépendants à même de sauvegarder la règle de droit; de partis politiques qui sont ouverts et tenus de rendre des comptes; et d'élections où les électeurs choisissent librement leurs représentants au gouvernement. Le NDI, tout en étant un catalyseur du développement démocratique, soutient les institutions et les processus qui permettent à la démocratie de s'épanouir.

Mettre en place des institutions politiques et civiques. Le NDI contribue à la mise en place des fondements d'une culture civique robuste, à savoir, des institutions stables, à base élargie et bien organisées. La démocratie s'appuie sur ces institutions médiatrices - qui incarnent la voix d'une citoyenneté avérée reliant les citoyens à leur gouvernement tout en assurant leur synergie et en leur fournissant les moyens permettant leur participation aux politiques publiques.

Sauvegarder les élections. Le NDI favorise les élections ouvertes et démocratiques. A la demande des partis politiques et des gouvernements, le NDI procède à l'examen des codes électoraux aux fins de formuler des recommandations pour leur amélioration. L'institut fournit également de l'assistance technique aux partis politiques et aux groupes civiques afin qu'ils mènent des campagnes d'éducation auprès des électeurs et organisent des programmes de contrôle des élections. Le NDI est un chef de file mondial en matière de supervision des élections, ayant mis en place des délégations internationales pour la supervision des élections dans des douzaines de pays, les aidant à assurer que les résultats des scrutins reflètent effectivement la volonté du peuple.

Promouvoir l'ouverture et l'imputabilité. Le NDI répond aux demandes provenant des chefs de gouvernements, de parlements, de partis politiques et de groupes civiques lui demandant conseil sur des questions allant des procédures législatives aux relations d'équilibre démocratique entre le civil et le militaire, en passant par le travail de proximité auprès des citoyens. Le NDI œuvre à l'institution d'un pouvoir législatif et de collectivités locales de qualité professionnelle, imputables, ouverte et réceptives à leurs citoyens.

La coopération internationale est primordiale pour la promotion efficace de la démocratie. Elle transmet aussi un message intense aux démocraties émergentes pour leur dire que si les autocraties sont isolées par nature et craignent le monde extérieur, les démocraties peuvent, quant à elles, compter sur des alliés internationaux et un système de soutien actif. Avec son siège à Washington D.C., ses bureaux locaux dans chaque région du monde, le NDI complète le savoir-faire de son personnel en engageant des experts volontaires à travers le monde, dont beaucoup sont des vétérans des luttes pour la démocratie dans leurs propres pays et partagent, de ce fait, une vision appréciable sur la promotion de la démocratie.

Le NDI exprime ses remerciements au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) ainsi qu'aux nombreux fonctionnaires du gouvernement, aux candidats, aux partis politiques, aux leaders de la société civile et personnel des bureaux de vote qui ont facilité le travail des délégations d'observateurs tant au niveau de la mission d'évaluation pré-électorale que de la mission d'observation internationale. Ces remerciements s'adressent également aux citoyens du Maroc pour leur accueil chaleureux et aux nombreux électeurs avec lesquels les membres de la délégation se sont entretenus.

Le NDI exprime également sa gratitude à l'ensemble des 52 membres de la délégation internationale d'observateurs qui ont consacré leur temps et leur expertise, et contribué individuellement au succès de la mission. Les délégués représentant 19 pays différents ont visité le Maroc du 3 au 10 septembre. Au cours de leur séjour, 26 équipes d'observateurs étaient déployées à 12 régions à travers le pays; les membres des délégations ont visité 375 bureaux de vote ainsi que 22 bureaux centraux et 12 bureaux au niveau des provinces et des préfectures où les équipes ont pu observer une partie des résultats du dépouillement des voix. Les délégués ont également rencontré les représentants des partis politiques, les organismes de la société civile, le CCDH, de même que les autorités en charge des élections, les journalistes et les académiciens.

Le NDI remercie le comité de direction de la délégation, composé de Abdul Rahman Abu Arafah, Directeur du Arab Thought Forum (Forum de la Pensée Arabe) (Territoires Palestiniens) ; Paul Dewar, Membre du Parlement (Canada) ; Jorge Quiroga, ex-Président de la Bolivie et membre du Club de Madrid ; Hélène Scherrer, ex-Ministre du Patrimoine Canadien ; Sally Shelton-Colby, ex-Ambassadrice des U.S.A. et Secrétaire générale adjointe de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ; Judy Baar Topinka, ex-Trésorière et Sénatrice de l'Etat de l'Illinois (Etats-Unis) ; Louise van der Laan, ex-Membre du Parlement Européen (Pays Bas) ; et Leslie Campbell, Maître associé et Directeur régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord au NDI (Canada).

L'Institut exprime également son appréciation aux cinq membres de la délégation pré-électorale qui s'est rendue au Maroc du 9 au 15 août et dont l'action a contribué aux efforts déployés par la délégation d'observation des élections ainsi qu'à la réalisation du présent rapport. L'Institut exprime, en outre, sa reconnaissance à 2007 Daba, Le Collectif et la Democracy Reporting International (DRI) dont les rapports et les suggestions inestimables ont été d'une grande aide tant pour les délégations pré-électorale, d'observation internationale des élections législatives que pour l'élaboration du présent rapport.

Ce programme a été mis en œuvre grâce à une subvention du Middle East Partnership Initiative (MEPI) (Initiative de Partenariat pour le Moyen Orient) du Département d'Etat Américain.

Le Maroc a organisé le 7 septembre 2007, des élections législatives transparentes et bien ordonnées. Malgré les questions contextuelles importantes et un nombre de préoccupations techniques exprimées dans le rapport, le jour des élections a été géré d'une façon professionnelle, y compris le dépouillement des voix et l'annonce publique rapide des résultats de vote par circonscription.

Le faible taux de participation électorale et le taux élevé des votes blancs, annulés ou de protestation constituent le phénomène le plus saisissant de ces élections. Près de 78 pour cent des marocains éligibles se sont enregistrés pour voter. De ce nombre d'électeurs inscrits, 37 pour cent ont voté. Le pourcentage de votes blancs, annulés ou de protestation a atteint 19 pour cent pour les listes locales et 28 pour cent pour les listes nationales. Ces chiffres indiquent que moins de 24 pour cent des électeurs ont réellement voté pour les listes locales et moins de 21 pour cent pour les listes nationales. Dans tout le pays, le nombre des votes blancs et annulés dépasse celui des deux premiers partis combinés. Malgré l'amélioration globale de la transparence et de la liberté politique au Maroc pendant les dix dernières années et le comportement ordonné du jour des élections, le faible taux de participation et le grand nombre de votes nuls, blancs ou de protestation soulèvent cette question centrale : "De quoi souffre le système politique marocain?"

Pour répondre à cette question on peut proposer deux théories. La première suppose que les partis politiques et les candidats marocains n'ont pas pu mobiliser les électeurs et doivent porter la responsabilité de la faiblesse du système politique. La deuxième théorie relève de la nature même du système monarchique marocain, où la Chambre des représentants a des pouvoirs limités et où le système électoral favorise davantage la fragmentation de ces pouvoirs, ce qui affaiblit les partis politiques et ne permet pas à inspirer la confiance des électeurs envers leurs élus, les candidats et les partis.

En tout cas, il est clair que le système politique actuel contribue à aggraver les faiblesses et miner les forces des partis politiques et du parlement, contribuant ainsi au déclin continu de l'opinion publique sur leur efficacité. En conséquence, il semble que les électeurs aient exprimé leur mécontentement vis-à-vis de cette situation par des taux élevés d'absentéisme et de votes de protestation. Si les autorités marocaines espèrent mobiliser une grande majorité de la population dans le processus politique, elles devraient entreprendre des réformes politiques substantielles visant à renforcer les institutions démocratiques, accroître les pouvoirs des élus et solidifier à la fois le lien et la responsabilité entre les partis politiques, les personnes élues et l'électorat.

Ce n'est pas le rôle d'organismes tels que le NDI d'identifier les réformes spécifiques à entreprendre pour accomplir de tels objectifs, mais l'Institut est disposé à offrir son appui, des suggestions et son assistance aux acteurs politiques marocains sur des options de réforme politique conçues pour inspirer et mobiliser une grande partie des marocains. Le présent rapport met l'accent sur les domaines dans lesquels l'impressionnant processus électoral actuel pourrait être encore amélioré en mettant en œuvre des changements techniques. Toutefois, la question la plus importante mise en exergue par les élections et dans ce rapport se rapporte au besoin des marocains à explorer une réforme politique plus élargie dans l'espoir de mobiliser cette partie de la population qui est restée chez elle ou a enregistré des votes blancs ou de protestation pour exprimer leur mécontentement envers le système politique existant.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

- D'une manière générale, les préparatifs techniques pour les élections se sont déroulés d'une manière professionnelle et selon les normes internationales. Cependant, la délimitation des circonscriptions a créé des écarts importants en termes de nombre d'électeurs par élu, ce qui n'est pas conforme au principe de la représentation égale.
- Le processus d'inscription des électeurs s'est déroulé en douceur et les partis ont reçu des copies des listes électorales. Cependant, l'obligation de fournir des copies de ces listes pour fins de révision n'est pas garantie par la loi et des questions ont été soulevées au sujet de la transparence de la révision extraordinaire des listes électorales faite peu de temps avant les élections.
- Le gouvernement marocain et les institutions non gouvernementales ont entrepris des efforts impressionnants pour sensibiliser les électeurs dans la période précédant les élections.
- Le processus de sélection des candidats s'est passé en douceur. Il y a eu des plaintes au sein des partis mais aucune concernant une ingérence extérieure. Cependant, il est regrettable que ce processus n'ait pas consolidé les gains importants fait par les femmes en 2002 puisque le nombre de sièges occupés par des femmes a été réduit de 35 à 34 en 2007.
- Plusieurs partis ont organisé des campagnes électorales sérieuses axées sur des programmes politiques. Étant donné la nature du système électoral et de la propension habituelle à mettre l'accent sur les personnalités dans les compétitions politiques, une grande partie de l'attention a porté sur les campagnes individuelles de personnalités à haut profil dans différentes régions plutôt que sur les programmes nationaux des partis.
- Les élections ont été couvertes à fond par les médias. De plus, les partis et les candidats ont eu un accès approprié aux médias. Les élections, cependant, se sont déroulées dans un contexte de restrictions croissantes par rapport à ce qui avait évolué en un environnement journalistique libre et actif.
- L'administration du jour des élections fût impressionnante. Le principal problème était liée aux difficultés rencontrées par les électeurs qui n'avaient pas retiré leurs cartes d'électeur avant le jour des élections et ont eu des difficultés à trouver ces cartes aux bureaux de vote le jour du scrutin. En outre, la plupart des bureaux de vote n'étaient pas facilement accessibles pour les personnes handicapées.
- Le jour du scrutin, les représentants des partis politiques étaient présents à toutes les étapes du processus. Leur présence a contribué de manière significative à la perception que l'administration des élections fût généralement transparente.
- Les observateurs nationaux n'ont reçu leurs badges et l'autorisation complète pour observer le processus que la veille des élections. Les autorités ont négligé d'établir des directives et des procédures claires pour les observateurs nationaux suffisamment en avance du jour des élections.

- Les allégations d'achats de voix constituent les éléments les plus significatifs d'une mise en cause de l'impartialité des élections. Les membres de la délégation internationale n'ont pas été témoins des incidents d'achat de voix, mais le nombre élevé de plaintes laisse entendre qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation.
- Le dépouillement des voix s'est déroulé sans incidents et les représentants des partis ont généralement reçu des protocoles signés donnant les résultats du bureau de vote auquel ils ont été affectés. Les résultats finaux par circonscription ont été promptement publiés par circonscription. Cependant, malgré des demandes répétées que les résultats de chaque bureau de vote unique soient distribués, ces données n'ont pas encore été rendus publiques.
- Les résultats finaux ont démontré que seulement 37 pour cent des électeurs inscrits ont voté et que 19 pour cent des votes pour les listes locales et 28 pour cent pour les listes nationales étaient des votes blancs, nuls ou de protestation. Comparé aux taux internationaux, la participation était exceptionnellement faible et le niveau des votes de protestation était très élevé.
- Le système politique au Maroc contribue à nourrir la perception réaliste parmi les électeurs potentiels selon laquelle la Chambre des Représentants dispose d'un pouvoir limité et ne dispose que d'une capacité limitée de générer des changements.
- Le cadre électoral au Maroc a pour effet de fragmenter le pouvoir au sein de la Chambre des Représentants ce qui affecte aussi négativement la façon dans laquelle l'électorat voit son efficacité.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- Engager un vaste dialogue visant à explorer des réformes politiques efficaces en mesure de mobiliser à nouveau les électeurs dans le processus politique.
- Examiner les modifications à introduire au système électoral qui auront comme conséquence de réduire la fragmentation du pouvoir au sein du parlement.
- Mettre au point un système permettant aux partis de vérifier les listes électorales, y compris leurs révisions.
- Considérer l'extension de la période officielle de la campagne électorale.
- Mettre au point un système pour accroître la transparence du financement des partis politiques.
- Examiner des mécanismes permettant de voter, au personnel des bureaux de scrutin et autres citoyens qui se trouvent éloignés de leurs circonscriptions électorales le jour des élections ou à l'extérieur du pays.
- Offrir plus d'assistance aux électeurs handicapés afin qu'ils puissent accéder facilement aux bureaux de vote ou proposer d'autres mécanismes leur permettant de voter.

- Définir les droits et les responsabilités des observateurs nationaux et internationaux dans le code électoral ou les procédures électorales.
- Prévoir l'habilitation d'une commission électorale indépendante pour administrer les élections futures.
- Explorer de nouveaux mécanismes pour augmenter la participation politique des femmes comme candidates, élues, activistes des partis et responsables électoraux.
- Revoir les procédures de vote pour éviter les problèmes rencontrés par les électeurs qui n'avaient pas retiré leurs cartes d'électeur avant le jour des élections.
- Publier les résultats finaux, séparément, par bureau de vote.
- Résoudre d'une manière rapide et transparente toutes les contestations formelles en suspens relatives aux résultats dans les différentes circonscriptions.



Originellement peuplé de Berbères, ce n'est qu'au septième siècle que les populations arabes commencèrent à affluer au Maroc. Contrairement à la majeure partie de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, le Maroc n'a jamais fait partie du vaste Empire Ottoman, facteur qui a influencé le sentiment de nationalisme marocain. Entre 1650 et 1912, le pays était un royaume indépendant gouverné par la dynastie Alaouite. Et bien qu'il ait résisté avec succès aux incursions ottomanes, le Maroc constituait une porte d'accès aux richesses naturelles convoitées de l'Afrique et, partant, au colonialisme européen. Entre 1912 et 1956, la région qui incarnait la nation pour les Marocains était administrée par deux puissances coloniales, à savoir, l'Espagne au Nord et l'extrême Sud, et la France dans la partie centrale.



La lutte pour l'indépendance du Maroc du protectorat français était menée initialement par deux groupes. Il y avait, d'une part, les chefs opposés au contrôle de la France qui préconisaient le retour d'un Maroc indépendant aux traditions de l'Islam et, d'autre part, les Jeunes Marocains - mouvement intellectuel principalement urbain mais à tendance occidentale - qui ont façonné une idéologie anticolonialiste fondée sur un nationalisme séculaire.

C'est de ce dernier mouvement qu'a émergé, en 1944, le premier parti politique du pays, le Parti de l'Istiqlal (PI), sur une plate-forme d'indépendance soutenue ouvertement par le Sultan Mohammed V. Mohammed V a également refusé de contresigner des décrets français, rejetant ainsi la validité juridique de ces décrets. Frustrée du soutien implicite que la monarchie accordait au mouvement d'indépendance ainsi que par le refus de Mohammed V de contresigner les décrets, l'administration française procéda, en 1953, à l'exil de Mohammed V. Ceci eut pour effet de consolider davantage son statut d'héros national parmi les Marocains. Reconnaisant l'inefficacité de cette stratégie, et devant la violence du soulèvement dans l'Algérie voisine, les Français permirent à Mohammed V de réintégrer le Maroc. En 1956, un accord était négocié avec les Français en vertu duquel Mohammed V devenait le Roi d'un Maroc indépendant. Dans les tous premiers jours de l'indépendance, les partis politiques et le Roi s'engagèrent dans une sorte de rivalité sur le plan de la direction politique du pays. Mais en fin de compte, l'association de la monarchie et de l'indépendance, assortie d'une forme hautement centralisée de gouvernement héritée de la France ainsi que de l'habileté de Mohammed V, permirent de consolider le rôle central du Roi dans la vie marocaine.

Mais si Mohammed V associait la monarchie avec l'indépendance, son fils et successeur, Hassan II, qui monta sur le trône en 1961, affirma son autorité en intégrant le pouvoir militaire, politique et social à l'administration royale. Hassan II s'est aussi appuyé sur la mobilisation nationale, notamment dans l'initiative visant à récupérer le Sahara Occidental contesté, et à unifier ce que le peuple marocain considère historiquement comme la nation souveraine après les aberrations du règne colonial. Durant une bonne partie de son règne, Hassan II pris une position dure vis-à-vis de ses concurrents politiques intérieurs potentiels. Après des décennies de répression et de contrôle autoritaire pendant lesquels le pouvoir juridique, contrôlé par les partis proches du Palais, était ponctuellement suspendu, Hassan II entama un processus visant à accorder une plus grande ouverture politique, et ce, dans le cadre d'une monarchie centralisée.



L'émergence d'un nouveau discours politique incorporant, notamment, des orientations islamiques s'inscrit parmi les ouvertures amorcées par Hassan II. L'une d'elles est l'importance croissante du Parti de la Justice et du Développement (PJD), reformulé et renommé qui s'appuie sur des valeurs islamiques modérées. Ce parti avait existé sous différentes formes avant de commencer sa participation au processus électoral en 1997. Un autre, l'Association de la Justice et de la Charité, qui n'est pas reconnu comme parti politique par les autorités marocaines, ne reconnaît généralement pas plus la légitimité du gouvernement actuel que la monarchie ou la constitution, et prône l'application de la Chari'a. La dimension de l'appui pour l'Association de la Justice et de la Charité

n'est pas claire, mais la majorité des analystes l'estime assez forte. Avec les élections de 1997, Hassan II a entamé une ère d'alternance, avec la nomination pour la première fois d'un premier ministre, Abderrahmane Youssoufi, issu de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), parti traditionnellement de l'opposition qui a pu obtenir une majorité de sièges.

Les efforts de libéralisation gagnèrent en amplitude au lendemain de l'accession de Mohammed VI au trône en 1999. Anticipant les élections législatives de 2002, la loi électorale amendée transforma le système uninominal majoritaire de scrutin à un tour et à bulletins multiples en un système de représentation proportionnel utilisant un bulletin unique. Ce changement a facilité l'administration des bureaux de vote tout en rendant plus difficile les tentatives d'achat des voix. La loi pourvoit également aux circonscriptions plurinominales grâce au système du reliquat. La loi a été structurée de manière à favoriser l'égalité relative de représentation de chacun des principaux partis ; elle s'est avérée fructueuse, sur ce point, jusqu'à ce jour.

Les rapports indiquent que les élections de 2002 ont été bien administrées, les autorités électorales autorisant, pour la première fois, les observateurs nationaux, bien que de façon limitée, et en lançant des campagnes d'éducation civique financées par l'Etat à l'intention des électeurs. Les partis ont, sans exception, convenu en 2002 de réserver aux femmes candidates une liste nationale composée uniquement de femmes. En conséquence, le nombre de femmes au parlement s'est accru, passant de deux à 35.

Après les élections parlementaires de 2002, Mohammed VI désigna un Premier ministre sans affiliation politique, qu'il avait auparavant nommé Ministre de l'Intérieur, en 2001. La coalition gouvernementale qui s'était formée se composait des membres de la *Koutla* - l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), le PI et le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) - ainsi que de deux autres partis, à savoir, le Rassemblement National des Indépendants (RNI) et le Mouvement Populaire (MP). Ainsi, c'est le Parti de la Justice et du Développement qui devient le principal parti de l'opposition.

La transparence des élections de 2002 a impulsé d'autres réformes importantes en matière de droits de l'homme et dans le domaine socioéconomique, tels que le Code de la Famille (Moudawana) et l'Instance Équité et Réconciliation (IER), mise en place pour examiner les abus commis à l'endroit des droits de l'homme pendant les précédentes décennies et dont les enquêtes et audiences publiques ont été souvent télévisés. Ces initiatives ont été suivies par un processus de consultation des partis politiques qui a débouché, en décembre 2005, sur l'adoption d'une nouvelle loi relative aux partis politiques. Cette nouvelle loi, qui a imposé aux partis une démocratie interne croissante, les a encouragé à se consolider, voire à renouveler leurs propres dirigeants.

La révision de la loi relative aux partis politiques a nourri l'espoir - et les attentes - que la loi électorale sera réformée à son tour, de sorte que la représentation au parlement corresponde étroitement au vote populaire. Cette loi aurait pu générer un système d'incitatifs qui permettrait aux partis politiques de se consolider et, pour les plus forts, d'être éventuellement en position de gagner une majorité ou une pluralité significative de sièges et d'élaborer une politique gouvernementale forte et cohérente. Mais la version finale de la loi électorale, édictée début 2007, n'aborde presque pas les problèmes structurels, plus détaillés ci-dessous, qui empêchent les partis de gagner plus d'un seul siège dans une circonscription, et la fragmentation du pouvoir qui en découle au sein du parlement. Au début de 2007, cependant, plusieurs ajustements ont été apportés aux circonscriptions, dont le nombre passe à 95, et la création d'un maximum de cinq sièges par circonscription. Des assertions font état, dans certains cas, d'une motivation politique induite dans la délimitation des circonscriptions et, partant, du nombre d'électeurs enregistrés par siège, qui varient considérablement d'une circonscription à l'autre - passant, par exemple, de 3.668 électeurs enregistrés par siège dans une circonscription à pas moins de 83.257 dans un autre.

Jusqu'à une date récente, la presse au Maroc jouissait d'une liberté croissante, quoique certains sujets demeurent interdits, notamment la critique du Roi ou la mise en question de l'intégrité territoriale (Sahara Occidental), ou encore la critique de l'Islam. Il existe un certain nombre de médias indépendants qui œuvrent à la diffusion d'opinions diverses et couvrent la politique de manière approfondie. Cependant, la liberté de la presse suscita bien de préoccupations à l'approche des élections. Car bien que la liberté de la presse soit soumise à des limitations au Maroc, les contours de ces limitations ne sont pas réellement définis. Pour certains éminents journalistes qui ont repoussé ces limites, le gouvernement a choisi de réagir au cas par cas. Les mois qui ont précédé les élections ont été marqués par des plaintes contre des journalistes et des publications à travers le Maroc pour des infractions présumées aux limitations imposées à la liberté de presse. Cet état de chose a poussé le Comité pour la Protection des Journalistes à exprimer, en juillet 2007, ses préoccupations devant les pressions accrues subies par les journalistes marocains.

Dans l'ensemble, le sentiment qui s'est dégagé à l'approche de la période électorale indique que si le Maroc a enregistré des progrès notables en matière de droits de l'homme et de démocratie au cours des années précédentes, ce progrès a été bridé au début de 2007, suscitant des craintes légitimes que les années 2007 et 2008 enregistreront moins de progrès que de revers. (Voir Annexe E, Déclaration de la Délégation de Pré-élection).

FAIBLESSES SYSTÉMIQUES

Tandis qu'une partie de la préoccupation pour la compétition électorale était liée aux tendances, un autre aspect de cette préoccupation se rapportait à ce qui pourrait être considéré comme des faiblesses systémiques dans le système politique. Une conséquence principale de la structure de l'Etat est que les acteurs publics et politiques croient d'une manière justifiable que les élus possèdent un pouvoir limité. Cette perception a un effet dissuasif important en ce qui concerne la participation politique, tel que démontré par les élections de 2007.

En plus du rôle principal du souverain, le système marocain de gouvernance compte également deux chambres parlementaires: une Chambre des Conseillers dont les 270 membres sont indirectement élus et une Chambre des représentants dont les 325 membres sont directement élus. Toute législation proposée dans le pays doit être approuvée par les deux chambres du parlement. Le gouvernement est dirigé par un premier ministre désigné par le Roi.



Bien que les changements introduits par la Constitution de 1996 aient octroyés une marge plus grande au pouvoir législatif, telle que la capacité de la Chambre des Conseillers de censurer le gouvernement par un vote des deux tiers et la capacité de la Chambre des Représentants de dissoudre le gouvernement par un vote de non confiance, le pouvoir du parlement marocain demeure néanmoins secondaire à celui de la monarchie puisqu'il y a peu de limites légales aux pouvoirs du Roi. La constitution marocaine subordonne clairement la législature à l'autorité de la monarchie, donnant au Roi l'autorité pour rejeter et modifier

la législation, dissoudre le parlement et fixer les dates des élections. Et quoique le premier ministre dirige le gouvernement, le choix de la primature reste celui du Roi, comme celui des membres du gouvernement dirigeants les principaux ministères dits "souverains": Ministères de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires Etrangères et des Affaires Islamiques. Le Roi a également le droit de nommer les hauts fonctionnaires civils et militaires, y compris les Secrétaires Généraux de tous les ministères.

Il existe d'autres dispositions constitutionnelles qui ne sont pas directement liées à la monarchie et qui contribuent également à la réduction du pouvoir du parlement. Les articles 50 et 51, par exemple, réduisent de façon sensible le pouvoir du parlement en matière de budget, et ce, en empêchant la législature de modifier le projet de la loi de finance soumis par le gouvernement de quelque manière susceptible d'augmenter les dépenses publiques globales ou réduire les revenus de l'Etat. En effet, le parlement peut légiférer seulement dans cer

tains secteurs bien définis énumérés dans l'article 46 de la constitution, tels que les droits civil et pénal, les droits individuels et collectifs mentionnés expressément dans la constitution, les systèmes des élections locales et les réglementations commerciales.

De plus, le système électoral marocain rend difficile aux partis politiques de consolider leur pouvoir au sein de l'institution élue de sorte qu'ils puissent effectivement tirer profit des pouvoirs limités accordées à ces institutions. Le Maroc utilise un système de circonscriptions à membres multiples. Il y a un grand nombre de circonscriptions—95. Chaque circonscription a relativement un petit nombre de sièges—3 ou 4 par circonscription. Les sièges sont distribués dans chaque circonscriptions en utilisant une représentation proportionnelle. La combinaison de ces éléments a eu l'effet prévisible d'assigner des sièges au parlement d'une manière relativement égale parmi les principaux partis et de disperser ainsi le pouvoir au sein de la législature. Dans toutes les 95 circonscriptions à l'exception de 8 d'entre elles, aucun parti n'a gagné plus d'un siège. Etant donné la difficulté de gagner plus d'un siège, associée à la barrière relativement basse pour gagner ce siège unique, cette structure a tendance à favoriser l'élection de candidats qui comptent sur un réseau personnalisé de partisans au sein de leur communauté. Etant donné que les circonscriptions électorales marocaines sont relativement petites, un parti peut gagner un siège en réunissant seulement 8 à 10 pour cent des votes dans une circonscription. Cela peut être accompli à travers une forte campagne du parti politique ; une autre façon d'y arriver consiste à choisir un candidat qui compte un nombre important de partisans sans avoir nécessairement des liens forts avec le parti concerné.

Vu cette infrastructure, la chambre élue dispose d'une position relativement faible et le pouvoir des partis politiques au sein de la Chambre est fortement diminué. Par conséquent, les politiques significatives en réponse aux intérêts publics ont souvent tendance d'émaner de-là où se concentre le pouvoir – soit le Palais. En parallèle, la responsabilité de la rigidité des politiques ou l'absence de progrès peut être détourné vers d'autres acteurs politiques y compris les partis et la chambre élue. Et quels que soient les points forts ou faibles des partis politiques et des candidats, le système politique marocain tend actuellement à accentuer ces faiblesses et à miner ces forces.

En effet, étant donné la perception que les responsables élus ne sont pas à la hauteur des espérances publiques, il est devenu monnaie courante de penser que les acteurs politiques sont seulement à la recherche de leurs propres intérêts personnels. Cette perception a contribué à une grande insatisfaction vis-à-vis les acteurs politiques. Lors de la compétition électorale de 2007, tous ces facteurs ont contribué à faire apparaître un sentiment qui laisse croire que ces élections étaient, d'une part, un choix entre les partis politiques et les candidats et, d'autre part, un référendum sur le statu quo.

PRÉPARATIFS AUX ELECTIONS

Préparatifs administratifs des élections. D'une manière générale, les préparatifs du Ministère de l'Intérieur pour les élections se sont bien déroulés et sans polémique. L'exception la plus notoire concerne la délimitation des circonscriptions électorales, faisant partie du processus administratif des préparatifs et qui a parfois résulté en un nombre considérablement inégal d'électeurs par élu. Dans certains cas, des partis politiques ont allégué que la délimitation de certaines circonscriptions a pu avoir été le produit de l'influence politique indue. Quelques circonscriptions comptaient seulement 4.000 électeurs enregistrés par siège, alors que d'autres comptaient 80.000 électeurs. Ces délimitations ont pu avoir un certain impact sur la répartition des sièges. Par exemple, le PJD a gagné le plus grand nombre total des votes pour les listes locales (505.822) mais a été assigné six sièges de moins que le PI placé second (494.256).

Inscription des électeurs. Dans une initiative tendant à accroître la participation, le Ministère de l'Intérieur, chargé de gérer le processus électoral, a lancé une opération pour inscrire de nouveaux électeurs au cours des mois d'avril et mai 2007, l'objectif étant d'inscrire 3 millions de nouveaux électeurs. Un aspect innovateur de cette initiative a permis aux citoyens de vérifier par SMS s'ils étaient déjà sur les listes électorales et/ou s'ils devaient s'inscrire, et où s'inscrire. Près de 1,5 million de nouveaux électeurs ont été inscrits (la moitié de l'objectif annoncé), contribuant à un total d'environ 15,5 millions d'électeurs inscrits (ou près de 80 pour cent de la population éligible). Les femmes ont constitué 48,7 pour cent des électeurs inscrits. Quatre-vingts pour cent des nouveaux électeurs avaient moins de 34 ans et 57 pour cent étaient âgés entre 18 et de 24 ans. Après la finalisation de la liste électorale, le Ministère de l'Intérieur a mis des CD comprenant cette liste à la disposition des partis politiques au cours d'une période de 30 jours. Les partis qui ont tenu des copies des CD ont constaté certaines erreurs dans la liste, mais en général les partis ont reconnu que ces problèmes étaient mineurs.

Tel qu'il est autorisé par le code électoral marocain, le Ministère de l'Intérieur a mené une révision exceptionnelle informatisée de la liste des électeurs. Plusieurs partis et autres organisations ont noté que le processus de cette révision n'a pas été rendu public, ou n'a pas été entièrement expliqué, et peut avoir éventuellement affecté négativement certains partis. La révision a montré un écart de presque 50.000 électeurs à l'échelle nationale entre les listes rendues disponibles aux partis pour révision et la liste finale utilisée. De manière significative, la liste électorale n'a pas été rendue disponible pour examen supplémentaire par les partis politiques ou les groupes civiques suite à cette révision exceptionnelle.

Tandis que des efforts étaient déployés pour accroître l'inscription des nouveaux électeurs, la distribution des cartes d'électeur ainsi que le rôle des Marocains résidants à l'étranger ont soulevé des questions quant à l'efficacité de ce processus. Au Maroc, le système d'inscription prévoit que les électeurs retirent leurs cartes d'électeur après le processus d'inscription. Un grand nombre de ces cartes n'a jamais été retiré par les électeurs avant le jour du scrutin. Les cartes étaient théoriquement disponibles aux électeurs le jour des élections aux bureaux de vote, mais l'organisation des cartes aux bureaux de vote et le système pour les distribuer étaient désordonnés. Par conséquent, quelques électeurs qui n'avaient pas récupéré leurs cartes avant les élections mais qui souhaitaient le faire le jour du scrutin ne pouvaient pas voter. Le vote des Marocains résidants à l'étranger a fait l'objet de nombreuses discussions avant la finalisation des mises à jour du code électoral. Un système a été mis en place pour permettre aux personnes résidant à l'étranger de s'inscrire auprès des ambassades

marocaines dans leurs pays de résidence et de retirer ensuite leurs cartes d'électeur dans leurs circonscriptions électorales respectives, par l'intermédiaire d'autres citoyens. Cependant, des cas isolés suggèrent que le système n'a pas été en mesure de garantir que le processus d'inscription dans les ambassades mène nécessairement à la récupération de la carte d'électeur.

Efforts de sensibilisation des électeurs. Lors des élections législatives de 2002, selon les chiffres publiés par le gouvernement, près de 52 pour cent des électeurs enregistrés ont voté, et 17 pour cent de ces votes ont été annulés ou blancs. Pendant les élections municipales de 2003, presque 54 pour cent des électeurs inscrits ont voté, comparés à près de 75 pour cent d'électeurs enregistrés qui ont voté durant les élections municipales de 1997. Dans un effort conscient visant à inverser cette tendance, un grand effort de sensibilisation des électeurs a été entrepris en avance des élections de 2007 afin d'augmenter la participation des électeurs. Un élément de cet effort a été mené par 2007 Daba qui a rassemblé des responsables publics et privés pour sensibiliser les électeurs sur le processus électoral et pour encourager l'implication dans le processus politique, en particulier parmi les jeunes. Un autre élément de cette campagne de mobilisation a comporté des panneaux publicitaires commandités par le gouvernement, des annonces télévisées et autres actions de sensibilisation telle que la mise en place de grandes urnes de vote dans les centres des villes montrant un bulletin de vote avec le message "Rendez-vous le 7 septembre". En outre, le Roi a invité à plusieurs reprises, lors de discours officiels, les citoyens à s'engager dans le processus politique. Tandis qu'il est toujours possible de faire plus et mieux en termes d'actions de sensibilisation et d'éducation civique des électeurs, les efforts entrepris au Maroc pour les élections de 2007 sont impressionnants en termes de quantité et de qualité.

Nomination des candidats. Les candidats ont été désignés entre le 16 et le 23 août 2007. Trente-trois partis ont ainsi désigné 1862 candidats pour les listes locales pour l'ensemble des 95 circonscriptions à membres multiples, desquels 295 membres ont été élus à la Chambre des Représentants, ainsi que pour les 30 sièges réservés aux femmes candidates. Et bien que la délégation ait entendu parler des rapports sur des différends au sein des partis concernant les personnes désignées, elle n'a pas eu connaissance de rapports sur des obstacles significatifs ayant entravé la désignation des candidats présentés par les autorités électorales.

Dans les élections de 2002, avec cinq sièges pour les femmes élues au parlement via les listes locales et 30 sièges pour les femmes élues par liste nationale, le Maroc est devenu un leader dans la région en ce qui concerne la représentation féminine au parlement, avec 35 femmes élues. En 2007, alors que le nombre des candidats féminins sur les listes locales a augmenté d'à peine plus de 10 pour cent comparés à 2002, seulement trois pour cent des listes locales ont été conduites par des femmes, position généralement



nécessaire pour gagner un siège compte tenu de la nature du système marocain. En fin de compte, les femmes ont pu s'assurer quatre sièges en listes locales comparées à cinq en 2002. Si l'un des objectifs du processus de réforme au Maroc est d'augmenter la représentation des femmes avec le temps, il convient alors d'entreprendre une étude sur les meilleurs mécanismes permettant de promouvoir ce processus.

Campagnes des partis. Selon la loi organique de la Chambre des représentants, qui définit les règlements des campagnes politiques, la période officielle d'une campagne est limitée à deux semaines juste avant les élections. En 2007, cette période s'étalait du 25 août au 6 septembre 2007. Dans la période précédant la campagne électorale formelle, les partis ont fait une campagne médiatique de petite échelle, quoiqu'ils n'aient pas été autorisés à tenir des grands événements publics. Ceci a créé une certaine confusion entre ce qui était permis et ce qui ne l'était pas et, vu la courte durée de la campagne officielle, a suscité des allégations de campagnes prématurées et illégales.

Lors des dernières élections, le sentiment partagé par l'électorat était qu'il n'existait que peu de différences entre les divers partis. Cette perception a pu se développer du fait que les acteurs politiques marocains tâchent souvent d'atteindre des positions de consensus qui sont indistinctes des autres acteurs, peut-être dû en partie à des facteurs culturels et à la structure du système politique. Aux élections de 2007, cependant, les campagnes de certains partis ont enregistré une amélioration comparée aux élections passées. Ces partis ont établi des différences plus claires, répondant plus directement aux intérêts des électeurs et s'impliquant plus directement avec les citoyens. Ils ont également tiré profit des nouveaux médias, tels qu'Internet et la technologie du téléphone portable, comme un moyen plus persuasif de publicité et un travail de sensibilisation amélioré. En outre, le fait que les principaux partis ont également participé aux débats et aux assemblées publiques pour présenter leurs programmes est un facteur positif et remarquable.

Prétendues infractions au niveau des campagnes. De nombreuses infractions aux règles des campagnes ont été présentées au Ministère de la Justice par le biais du Ministère de l'Intérieur durant la période électorale. La grande majorité de ces allégations se rapportent au fait d'avoir prématurément fait campagne, à l'achat des voix et à l'intimidation des électeurs. A part des allégations concernant l'achat de voix citées ci-dessous et qui sont traitées comme des problèmes afférents à la journée des élections, aucun des représentants des nombreux partis politiques supervisant le scrutin et interviewés le jour des élections, n'a invoqué de graves entorses à l'impartialité des élections résultant de prétendues infractions pendant la période électorale. Des plaintes doivent être officiellement déposées si les partis politiques ou les candidats estiment que ces infractions ont eu un impact sur les résultats dans une quelconque circonscription. Il est, par ailleurs, essentiel que les autorités marocaines s'efforcent de résoudre, rapidement et dans la transparence, ces plaintes. Il ya actuellement 214 plaintes officielles déposées auprès des autorités contestant les résultats des élections dans de nombreuses circonscriptions à travers le pays; toutes devraient être analysées en profondeur et rapidement statuées.

Couverture médiatique. Certaines questions ne peuvent être évoquées dans les médias marocains, en particulier les questions qui menacent la structure générale de l'ordre politique existant, et il y a eu récemment des entraves inquiétantes à la liberté de la presse au Maroc. Néanmoins, la concurrence des partis politiques et le déroulement des élections dans le cadre de l'ordre politique existant ont été amplement couvertes par la presse marocaine. En outre, les partis se sont vus octroyer un temps défini pour présenter leurs programmes dans les médias électroniques de l'Etat. Les partis n'ont pas reçu un temps égal dans les médias de l'Etat mais ce temps

a été réparti, en partie, selon leur représentation au parlement - une pratique utilisée fréquemment dans d'autres pays. Selon le système marocain, les huit partis politiques disposant d'un groupe parlementaire lors de la session précédente, ont collectivement reçu 40 pour cent du temps de diffusion octroyé par l'Etat. Le deuxième groupe de huit autres partis également représentés au dernier parlement mais sans groupe parlementaire a collectivement reçu 30 pour cent du temps d'antenne. Le dernier groupe, composé de 17 autres partis politiques qui n'ont eu aucun siège au parlement mais ont pris part aux élections de 2007 a également reçu le 30 pour cent restant du temps de diffusion. La majorité des chefs des partis et des candidats qui ont rencontré les membres de la délégation internationale d'observation la veille des élections ont exprimé leur satisfaction quant au temps de diffusion qui leur a été alloué à la télévision et à la radio.



Toutefois une plainte a été exprimée quant à la nature de la couverture médiatique qui s'est souvent concentrée sur différentes campagnes individuelles au lieu des campagnes nationales des partis. Malgré les efforts louables de certains partis pour orienter leur campagne vers une plate-forme nationale, les médias n'ont pas ajusté leur couverture en conséquence, poursuivant la méthode de couverture locale traditionnelle des luttes électorales entre notables. Les médias ont ainsi contribué à renforcer les éléments du système marocain favorisant les campagnes locales sur les campagnes nationales. Il est souhaitable que lors d'élections futures, grâce à une meilleure formation et préparation, les médias accorderont plus d'intérêt aux campagnes nationales et aux plateformes politiques des partis.

JOUR DES ELECTIONS

Participation électorale. Avant les élections, on a beaucoup spéculé sur la question du taux de participation. Selon les chiffres définitifs publiés par le gouvernement, 37 pour cent des électeurs enregistrés ont voté le jour des élections et un nombre significatif des voix semblent avoir été des votes de protestation pour exprimer le mécontentement en ce qui concerne le système politique en général et/ou l'éventail des choix présentés. En effet, il s'avère que près de 23 pour cent des électeurs éligibles potentiels ont voté pour les listes locales et 21 pour cent pour les listes nationales. A Casablanca, par exemple, moins de 25 pour cent des 1.6 million d'électeurs ont voté et on a compté près de 30 pour cent de votes dans cette ville qui ont été des votes nuls, blancs ou de protestation. Dans ce cas, en tenant compte du taux national d'inscription de près de 80 pour cent, et en supposant que ce taux s'applique à Casablanca, moins de 14 pour cent des électeurs éligibles à Casablanca ont voté pour les listes de candidats présentées.

Même si cela n'a pas affecté sensiblement le taux global de participation, les observateurs internationaux ont pris note de la privation d'un certain nombre de citoyens de leurs droits électoraux en raison de leur déploiement

au service public, le système de vote par anticipation faisant défaut. Par exemple, les règlements exigent que les personnes chargées du déroulement du scrutin dans chaque bureau de vote soient de l'extérieur de la circonscription. En conséquence, des dizaines de milliers de travailleurs électoraux ont été probablement dans l'impossibilité de se déplacer à leurs circonscriptions électorales pour voter, violant ainsi les principes des droits politiques individuels. Cela n'a pas eu probablement un impact matériel sur les élections: Si 154.000 électeurs n'ont pas pu voter, le taux de participation aurait diminué de 38 pour cent à 37 pour cent. Si ces responsables de bureaux de scrutin avaient été principalement affiliés à un seul parti, la situation aurait posé un problème différent, probablement plus sérieux.

Processus de vote. De manière générale, le processus de vote s'est bien déroulé et les officiers des bureaux de vote ont montré un grand sens de professionnalisme le jour des élections. Les problèmes les plus communs signalés par la délégation sont liés aux situations où les gens n'ont pas eu leurs cartes d'électeur. Dans ces cas, les électeurs et les responsables électoraux se sont heurtés à la difficulté d'identifier les bureaux de vote qui correspondaient aux électeurs sans cartes d'électeur. De plus, dans les cas où les électeurs n'ont pas reçu leurs cartes d'électeur, il existait une certaine confusion autour des conditions d'identification. En outre, le bulletin de vote demandait aux électeurs de voter sur deux listes - la liste locale et nationale - sur une seule feuille de papier ; en conséquence, cela a probablement créé une certaine confusion chez les électeurs. Tel que reflété par les chiffres ci-dessus, un nombre assez important d'électeurs - près de 9 pour cent des votes - semblent avoir voté pour les listes locales (avec 19 pour cent de votes blancs, nuls ou de protestation) sans toutefois avoir voté pour les listes nationales (avec 28 pour cent de votes blancs, nuls ou de protestation).

Les membres de la délégation des observateurs internationaux ont été témoins ou ont entendu des rapports d'incidents de vote multiple et des rixes près des centres de vote, notamment à Agadir, EL Jadida, Fès, Kenitra, Marrakech et Meknès. Une équipe a observé une série de violations importantes dans un bureau de vote situé dans un village à l'extérieur de Marrakech quelques moments avant la fermeture des bureaux de scrutin. Un groupe de jeunes électeurs a voté à plusieurs reprises avec l'aide de personnes qui leur ont fournis des cartes d'électeur et les ont aidé à effacer l'encre sur leurs pouces (encre qui s'est avérée ne pas être indélébile). L'étendue des infractions, cependant, n'a pas semblé avoir eu un impact sur les résultats globaux et semble ne pas faire l'objet de plainte en cours d'instance judiciaire.

Allégations sur l'achat des voix. Il y a eu des allégations répandues d'achat de voix au cours des élections de 2007. Dans certains cas, ces allégations étaient liées à des arrangements exécutoires présumées pour assurer les votes à des candidats ou des partis particuliers. Dans d'autres cas, ces allégations concernaient plus généralement l'utilisation de l'argent et des promesses durant les campagnes. Les délégués internationaux n'ont pas été témoins d'achat de voix, bien qu'une telle activité puisse avoir eu lieu loin des bureaux de vote ou que de telles assertions pourraient avoir été avancées par des partis pour justifier leurs résultats. Il y a au moins deux manières possibles de considérer les allégations d'achat des voix. D'une part, compte tenu de la taille relativement petite des circonscriptions et au système complexe de compilation des voix basé sur la méthode du reliquat, il est possible que des achats très stratégiques de voix aient un impact sur l'attribution d'un certain nombre de sièges dans certaines circonscriptions et, cumulativement, changé marginalement la position relative des partis. Par ailleurs, étant donné la structure du système, l'achat des voix est peu susceptible d'avoir un impact majeur sur la répartition des sièges, étant donné les empêchements structureaux à gagner plus d'un siège dans une circonscription.

En général, la délégation et le NDI ne sont pas en mesure de déterminer l'étendu des achats de voix. Néanmoins, le fait qu'il y avait beaucoup d'allégations d'achat des voix contribuent à mettre en évidence le scepticisme et le désengagement global de l'électorat dans le processus. La meilleure protection contre l'achat des voix à l'avenir serait peut être d'entreprendre les reformes politiques qui donnent plus de pouvoir aux officiels élus, de sorte qu'un nombre croissant de marocains se présentent aux bureaux de vote pour exprimer leur préférence politique et non simplement pour percevoir une contrepartie pour un service rendu. Par ailleurs, et pour peu que les partis croient que l'achat des voix ou autres pratiques de corruption aient pu affecter les résultats dans certaines circonscriptions, ils doivent être encouragés à déposer des plaintes précises selon la procédure formelle de règlement des litiges. De même, les autorités marocaines devraient résoudre ces plaintes d'une manière rapide et transparente. Comme mentionné ci-dessus, actuellement il y a 214 plaintes formelles en attente qui défient les résultats des élections; toutes devraient être complètement examinées et rondement réglés.

Participation des femmes. La délégation des observateurs internationaux n'a constaté aucun signe de discrimination contre des électrices féminines. Dans quelques bureaux de vote, les électrices ont semblé être plus nombreuses que les hommes, et ailleurs, on a compté plus d'hommes que de femmes. Généralement les délégués ont noté peu de responsables féminines dans les bureaux centralisateurs et les préfectures.

Personnes avec des besoins spéciaux. L'accès aux bureaux de vote pour les personnes ayant des besoins spéciaux était très difficile pour la plus grande partie des bureaux de scrutin visités par la délégation. La délégation internationale a remarqué, de façon générale, que les responsables des bureaux de vote portaient une assistance aux électeurs handicapés. Des efforts accrus devraient être faits pour leur faciliter l'accès aux bureaux de scrutin afin que leur droit de vote soit garanti.

Représentants des partis politiques. Les représentants des partis politiques les plus importants comme de certains des plus petits étaient présents et ont eu un libre accès à la plupart des points de vote visités par la délégation internationale.

Les observateurs nationaux. Le fonctionnement du réseau d'observateurs nationaux, le Collectif, a fait l'objet d'une polémique, en partie à cause du manque de dispositions légales sur l'observation nationale et indépendante. Avant les élections, le CCDH et le Ministère de l'Intérieur ont hésité pour accréditer tous les 3.000 observateurs que le Collectif espérait mobiliser sur le terrain, d'autant qu'ils avaient marqué une certaine lenteur à publier des instructions claires sur les droits et les obligations des observateurs nationaux. Dans les derniers jours qui ont précédé les élections, en plus de la plainte de longue date concernant le manque de directives claires pour les observateurs nationaux, quelques membres du Collectif ont estimé que l'accréditation formelle de ses observateurs a été confrontée à des obstacles d'ordre pratique et a décidé, en conséquence, d'exercer cette observation de l'extérieur des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs. Dans d'autres cas, quelques membres du Collectif ont suggéré que la faible planification et la coordination de leur part pourraient avoir contribué aux retards dans les accréditations. Les 2.000 observateurs proposés par le Collectif ont enfin de compte été accrédités, bien que ce ne fût qu'à la veille du jour des élections. Les membres de la délégation internationale ont rencontré des observateurs nationaux dans certains bureaux de vote et des bureaux centralisateurs qu'ils ont visités, tandis que les représentants des partis politiques et le personnel des bureaux de scrutin ont indiqué qu'ils en avaient rencontrés dans d'autres bureaux.

Sécurité. Les membres de la délégation internationale ont été témoins ou ont entendu parler de quelques désordres et rixes mineures dans ou près des bureaux de vote. Cependant, ces incidents sont des cas isolés et l'on ne peut pas prétendre que le manque de forces de sécurité ou la faible présence policière fût un facteur significatif dans les élections. Dans la plupart des cas, la police n'a pas maintenu une présence évidente à l'intérieur des bureaux de vote. Elle se tenait plutôt disponible à l'extérieur de ces bureaux pour intervenir à la demande du président du bureau de vote, le cas échéant. Des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur en civil étaient, dans certains cas, présents à l'extérieur des bureaux de vote.

Dépouillement des votes. Les membres de la délégation internationale ont été témoins de l'opération de dépouillement des votes dans 25 bureaux de scrutin ainsi que d'une partie du dépouillement dans les bureaux centralisateurs et les préfectures. Le décompte des votes au niveau de chacun de ces endroits a été transparent et il n'y a eu aucun signe d'irrégularités significatives. Dans certains cas, les délégués ont noté une confusion concernant la procédure d'incinération des bulletins: sous la loi marocaine, dès que les bulletins sont comptés, les bulletins incontestés sont incinérés et seuls les bulletins contestés et le protocole qui reflète le compte du bureau de vote sont transmis au prochain niveau administratif. Une confusion similaire a été observée concernant le traitement des bulletins non utilisés à Casablanca et à Fès en particulier. En outre, et en raison du fait que chaque bulletin de vote comportait des votes sur deux listes et le compte pour les deux listes était fait consécutivement, le processus de dépouillement a pris plus de temps. Dans la plupart des cas observés par la délégation internationale, les représentants des partis politiques ont reçu après le dépouillement un protocole où les résultats du bureau de vote concerné étaient enregistrés.

Comptage des votes et annonce des résultats. Dans le rapport de la délégation pré-électorale et de la délégation d'observation des élections, les délégations ont insisté à ce que les résultats soient publiés aussi rapidement que possible et au niveau des circonscriptions. Tel que promis, le Ministère de l'Intérieur a publié des chiffres sur la participation électorale tout au long de la journée des élections, sur les résultats préliminaires le lendemain du jour des élections et sur les résultats définitifs au cours de la semaine des élections. Le ministère a publié les résultats, y compris le taux de participation électorale, au niveau des circonscriptions électorales. Cependant, les données des résultats par bureau de vote ne sont pas encore disponibles publiquement, ce qui pourrait s'avérer utile pour examiner un certain nombre d'allégations en suspens concernant la fraude et l'achat des voix. Leur publication constitue un facteur important pour assurer la transparence et la conformité aux normes internationales.

Le Ministère de l'Intérieur a annoncé les résultats préliminaires le 8 septembre 2007, soit deux jours avant l'annonce des résultats définitifs. Les données sur les résultats des élections au niveau des circonscriptions électorales, les données sur la participation électorale et les taux de bulletins de vote blancs et annulés ont été insérées sur le site web officiel du gouvernement pendant la semaine. Comme indiqué auparavant, le taux officiel de participation était de 37 pour cent pour les électeurs, avec un taux de bulletins nul de 19 pour cent pour les listes locales et de 28 pour cent pour la liste nationale.

Le PJD a gagné le plus grand pourcentage du vote populaire (10,9 pour cent sur les listes locales et 13,4 pour cent sur les listes nationales), s'assurant un total de 46 sièges (40 locaux et six nationaux), augmentant ainsi sa représentation globale de quatre sièges par rapport aux élections de 2002. Le PI vient en deuxième position (10,7 pour cent sur les listes locales et 11,8 sur les listes nationales). C'est lui, en fait, qui cumule la majorité des sièges, avec 52 sièges (46 locaux et six nationaux), soit une représentation accrue de quatre sièges. Les autres principaux partis ont obtenu des résultats variés : le MP (9,2 pour cent sur les listes locales et 10 pour cent sur les listes nationales) s'est assuré 41 sièges (36 locaux et cinq nationaux), augmentant sa part de 14 sièges; le RNI (9,7 pour cent sur les listes locales et 10,5 pour cent sur les listes nationales) a obtenu 39 sièges (34 locaux et cinq nationaux), avec une régression de quatre sièges dans sa représentation ; l'USFP (8,8 pour cent sur les listes locales et 9,5 pour cent sur les listes nationales) obtenant 38 sièges (33 locaux and cinq nationaux), soit une régression de 12 sièges ; l'Union Constitutionnelle, ou UC (7,2 pour cent sur les listes locales) sa représentation passant de 11 sièges à 27 ; et le PPS (5,4 pour cent sur les listes locales et 6,2 pour cent sur les listes nationales) augmentant sa part de six sièges pour atteindre un total de 17 sièges (14 locaux et trois nationaux). Outre ces six partis, 16 autres partis ont fait élire des députés au parlement, avec des représentations allant d'un à neuf sièges chacun. (Voir Annexe C, Résumé des résultats électoraux par parti politique, pour l'information ci-dessus sous forme de table.)

Après consultation avec les partis politiques, le Roi a annoncé, le 19 septembre, la nomination de M. Abbas El Fassi, Secrétaire Général du PI, au poste de Premier Ministre. Ce faisant, le Roi a satisfait à des précédentes suggestions préconisant que le prochain Premier Ministre soit issu d'un parti élu au parlement plutôt qu'un technocrate, comme ce fût le cas pour le précédent Premier Ministre. El Fassi a été confronté à des problèmes considérables dans la formation du gouvernement suscitant l'intervention du conseiller du Roi, Meziane Belfkih, qui a assumé le rôle de facilitateur dans les négociations pour la formation de ce nouveau gouvernement et apporté son aide au Premier Ministre désigné, Abbas El Fassi.

Le Roi a nommé, le 15 octobre, le nouveau gouvernement sur la base des propositions avancées par le nouveau Premier Ministre, El Fassi, aidé de Belfkih. Le nouveau gouvernement se compose d'une coalition de quatre partis, à savoir: le PI (neuf portefeuilles en plus du Premier Ministre), le RNI (sept portefeuilles), l'USFP (cinq portefeuilles) et le PPS (deux portefeuilles). Chacun de ces partis avait participé à la précédente coalition gouvernementale. Parmi les autres membres du gouvernement, onze sont des technocrates sans affiliation politique. Le gouvernement se compose ainsi de 34 membres, à savoir, 22 Ministres, quatre Ministres délégués, sept Secrétaires d'Etat et le Premier Ministre. Pour la première fois dans l'histoire du Maroc, le gouvernement inclut sept femmes, dont cinq Ministres et deux Secrétaires d'Etat. Le MP, membre du précédent gouvernement, avait indiqué initialement qu'il se joindrait au nouveau gouvernement mais décida, ultérieurement, de passer à l'opposition, qui comprend notamment le PJD et l'UC.

Dans l'esprit de la coopération internationale, NDI et la délégation internationale offrent une série de recommandations citées ci-dessous. Bien qu'elles portent sur des questions techniques relatives au cadre et procédures électoraux, ainsi que des réflexions sur une commission indépendante des élections, les recommandations les plus importantes se rapportent au besoin pressant pour la réforme politique.

RÉFORMES POLITIQUES PAR LE DIALOGUE

La faible participation électorale et le nombre de votes de protestation constituent un message clair aux autorités marocaines sur la nécessité d'introduire d'autres réformes politiques, si elles souhaitent inciter les citoyens marocains à s'engager en plus grand nombre dans le processus politique. Ces réformes devraient renforcer l'autorité des responsables élus tout en augmentant la transparence du système électoral et l'imputabilité des officiels élus vis-à-vis de l'électorat. Le NDI et la délégation internationale ne prétendent pas proposer les contours spécifiques des réformes politiques à introduire. L'on estime cependant que les réformes précises à mettre en œuvre devraient faire l'objet d'un dialogue ouvert entre Marocains, notamment les représentants du Palais, le gouvernement, le public, les partis politiques, la presse, le monde universitaire et la société civile. Les participants à ce dialogue devraient reconnaître qu'il y a urgence à motiver davantage les Marocains à s'engager dans le processus politique du pays.

LE CADRE ELECTORAL

Revoir le système électoral et la délimitation des circonscriptions. Le gouvernement devrait envisager un réexamen approfondi de la carte électorale et du système électoral du pays par le biais de vastes consultations avec l'ensemble des partis politiques, des experts électoraux et des groupes concernés de la société civile. Le système électoral actuel du Maroc, qui est basé sur la représentation proportionnelle au reliquat le plus élevé (axé sur la participation électorale actuelle) avec un seuil de six pour cent, combiné au grand nombre de circonscriptions et au petit nombre de sièges par circonscription, encourage la fragmentation politique et empêche tout parti politique d'obtenir une majorité, voire même une pluralité substantielle au sein de la Chambre des Représentants. Aussi toute initiative de réforme politique devrait prévoir la modification de ce système afin de réduire le niveau actuel de fragmentation politique.

Même si la structure fondamentale du système restait en place, les autorités devraient revoir la délimitation des circonscriptions et l'affectation des sièges les concernant. Le redécoupage de la carte électorale du Maroc, entrepris par les autorités en 2007, n'aborda pas les disparités fondamentales dans la représentation des diverses circonscriptions électorales, pas plus qu'il n'établit un lien entre les voix obtenues et les sièges gagnés. Les résultats définitifs des élections pour les listes des circonscriptions indiquent que le PJD n'a pu obtenir que 40 sièges avec 10,9 pour cent du vote populaire, alors que le PI réussissait à obtenir 46 sièges avec 10,7 pour cent du vote populaire. Cet écart témoigne de la persistance des déséquilibres dans le système. Il convient de citer, à titre d'illustration de ce déséquilibre, que la moyenne électorale (le nombre de voix nécessaires pour obtenir au moins un siège à la Chambre des Représentants) varie largement, passant de respectivement 2.476 et 4.563 dans les circonscriptions d'Aousserd et d'Assa-Zag à respectivement 27.893 et 26.068 à Chefchaouen et Alhaouz. Le système actuel, s'il doit être maintenu, devrait corriger ces déséquilibres.

Officialiser la vérification du Registre Electoral. Bien que le Ministère de l'Intérieur ait rendu disponible la liste électorale sur CD à l'intention des partis politiques au cours de la période de 30 jours précédant les élections,

il semble que le Ministère n'ait pas partagé la révision finale de cette liste après leur vérification informatisée. Aussi, le gouvernement marocain devrait-il amender le code électoral afin de permettre aux partis politiques et aux citoyens de vérifier les listes électorales, y compris leurs révisions éventuelles. Ce faisant, il accroîtra la confiance dans le processus électoral et se conformera aux meilleures pratiques.

Prévoir l'extension de la période officielle de la campagne. Plusieurs partis politiques ont été poursuivis par le gouvernement ou réprimandés par leurs pairs pour avoir amorcé leurs campagnes avant la période officielle fixée entre le 24 août et le 6 septembre 2007. Certains types d'activités ont été cependant autorisés durant la période pré-électorale, contrairement à d'autres. Pour éviter toute confusion sur ce qui constitue ou pas une activité de campagne et pour permettre aux partis politiques d'effectuer un travail de proximité auprès des électeurs et de leur communiquer en temps opportuns leurs programmes politiques, les autorités devraient étudier la possibilité d'étendre la période officielle de la campagne électorale et de libéraliser les règles d'affichage de publicité électorale par les partis.

Publier les rapports financiers des partis politiques et des candidats. Les conditions relatives à la vérification des dépenses des partis politiques et des candidats au titre de la campagne électorale restent inadéquates. Ce manque de transparence sape la confiance de l'électeur dans le système politique et suscite des allégations, fausses ou réelles, d'achat de voix et autres pratiques de corruption pendant et après la période de campagne. Aussi le gouvernement marocain devrait-il rendre public les rapports financiers de tous les partis ayant participé aux élections, et ce, afin de conforter la confiance de l'électeur dans le processus électoral et d'atténuer les craintes des partis à l'égard de l'achat des voix par leurs concurrents.

Permettre au personnel des bureaux de scrutin et aux observateurs de voter le jour des élections. Les observateurs nationaux et internationaux estiment que des dizaines de milliers de Marocains, impliqués directement dans le processus électoral, n'ont pu voter, étant déployés dans des endroits où ils ne figuraient pas sur les listes électorales, ou furent tout simplement empêchés de voter, notamment le personnel des bureaux de scrutin et les observateurs nationaux. Ces électeurs comptent pour au moins un pour cent du nombre d'électeurs inscrits. Les autorités devraient ajuster le code électoral pour permettre aux électeurs - munis de leurs cartes d'électeur et d'identité - de voter le jour des élections, s'ils travaillent loin de leurs circonscriptions respectives. Cette action doit, par ailleurs, s'inscrire dans l'effort national visant à impliquer les citoyens marocains dans le processus politique.

Un tel changement sera de nature à favoriser un dialogue national relatif à l'octroi du droit de vote à d'autres segments de la population électorale, que la loi interdit à présent de participer au processus électoral, notamment les membres de la police et de l'armée, ainsi qu'à un certain nombre de fonctionnaires. Les autorités devront aussi s'intéresser, entre autres, à la manière dont cette question a été abordée dans d'autres pays, notamment par un mécanisme de vote par anticipation. Il convient de noter cependant que de tels systèmes, même s'ils contribuent à accroître le taux de participation électorale, sont susceptibles de soulever leur propre lot de problèmes administratifs et financiers, sans résoudre les préoccupations relatives au vote des Marocains résidents à l'étranger.

Accorder une reconnaissance légale au rôle des observateurs dans le Code Electoral. Si le Code Electoral marocain garantit l'accès des candidats et des représentants des partis à l'ensemble du processus électoral, il passe sous silence le rôle qu'assument les observateurs nationaux et internationaux. Cette omission est partiellement responsable de la confusion qui a entouré l'accréditation des observateurs nationaux à la veille des élections. Les autorités marocaines devraient donc amender le Code Electoral afin de garantir aux observateurs nationaux et internationaux le droit d'accéder à toutes les étapes du processus électoral. Le Code doit également déterminer l'institution qui sera chargée d'assurer la liaison, l'accréditation et la facilitation de la mission de ces observateurs avant, pendant et après le jour des élections. L'énergie et la détermination que les membres du Collectif ont déployées pour obtenir les accréditations nécessaires et superviser le scrutin à travers le pays démontrent clairement le degré considérable d'enthousiasme et d'engagement que l'observation nationale a engendré au Maroc. Un tel mandat légal favorisera la planification, la formation et la coordination entre les organismes de la société civile, et permettra, en conséquence, d'assurer l'observation le plus efficacement possible. Ces mesures permettront au Maroc de s'aligner avec un nombre sans cesse croissant de démocraties naissantes ou établies, qui ont depuis longtemps établi un cadre légal pour l'observation des élections.

Mettre en place une commission électorale indépendante. Le gouvernement marocain devrait examiner la faisabilité de mettre en place une commission électorale indépendante ayant des pouvoirs de supervision clairs et accrus des prochaines élections, tout en reconnaissant formellement les prérogatives de cette commission dans le Code Electoral. La mise en place d'une telle commission devient une caractéristique plus commune des élections à travers le monde. Des institutions telles que les commissions indépendantes au Mali et en Mauritanie peuvent jouer un rôle considérable en conseillant le Ministère de l'Intérieur sur des questions relatives à l'administration électorale ou même prendre la responsabilité de la direction, en leur capacité d'arbitrer impartialement entre les partis politiques, les candidats et les observateurs sur leurs problèmes électoraux. L'habilitation d'un tel organisme et le rôle qu'il assumerait en tant qu'acteur neutre dans le processus électoral donneraient, par ailleurs, plus de crédibilité à la transparence et au professionnalisme de l'administration électorale auprès d'un public de plus en plus sceptique.

Renforcer la participation politique des femmes. Le système de liste nationale de 2002 a permis au Maroc d'enregistrer des progrès considérables dans la promotion de la participation des femmes au parlement et de s'imposer, avec 35 femmes représentantes, comme chef de file dans la région. Cette participation politique des femmes est restée presque inchangée dans les élections de 2007, avec un nombre en très légère hausse sur les listes nationales, voire même un siège de moins parmi les sièges obtenus par les candidates. Les observateurs internationaux ont, par ailleurs, constaté que le rôle des femmes dans l'administration électorale étaient relativement limité alors qu'aucune femme ne travaillait comme fonctionnaire électoral ou représentante de parti aux bureaux centralisateurs visités pendant le dépouillement de vote et, qu'en tant que responsable des bureaux de vote, leur nombre était inconséquent. Il conviendrait de ce fait d'examiner, dans le cadre des autres réformes politiques à prévoir, les meilleurs moyens à prendre pour accroître la représentation politique des femmes en tant que responsables élues, mais aussi au niveau du leadership tant des partis politiques que de l'administration électorale.

Les autorités marocaines devraient étudier les expériences des autres pays qui ont institué dans leurs lois électorales des mécanismes permettant d'accroître le nombre de femmes élues, tant au niveau municipal que national. Parmi les pays adoptant la représentation proportionnelle et les circonscriptions multi-nominales,

citons la Mauritanie qui a fixé un quota de 20 pour cent pour les femmes candidates aux élections de l'assemblée nationale de 2006. Selon la nouvelle loi électorale mauritanienne, les partis politiques sont tenus de: nommer au moins une femme candidate sur leur liste dans les circonscriptions à deux sièges ; au moins une femme candidate en première ou en seconde place sur leur liste dans les circonscriptions à trois sièges ; et plusieurs femmes en alternance avec les hommes dans les circonscriptions de plus de trois sièges. Il existe un système analogue en Equateur et en Macédoine avec un quota de 30 pour cent, au Pérou avec 25 pour cent. La loi électorale belge est encore plus draconienne, puisqu'elle comporte des clauses imposant un quota de 50 pour cent de femmes sur les listes des partis et stipule que les trois premiers candidats des listes primaires et alternatives ne doivent pas être du même sexe.

D'autres pays appliquent des mesures qui favorisent les cadres supérieurs féminins au sein des partis politiques et de l'administration. L'Argentine a inscrit dans sa Constitution des instruments juridiques permettant d'assurer une représentation équitable des femmes dans les partis politiques. La République Dominicaine a, quant à elle, confié à la Commission Electorale le soin de contrôler la mise en place d'un quota de 25 pour cent pour la représentation des femmes au sein des partis politiques et des coalitions.

PROCÉDURES DE VOTE

Il serait important d'entreprendre un examen attentif des procédures électorales en prenant en considération l'expérience acquise lors de ces élections, et ce, afin d'améliorer les procédures et de minimiser, lors des élections futures, la confusion et la frustration des électeurs.

Appliquer des normes plus rigoureuses pour vérifier l'identité des électeurs. Les responsables des bureaux de vote devraient appliquer plus vigoureusement les dispositions du code électorale en matière de vérification de l'identité des électeurs. Les observateurs internationaux ont constaté que ces dispositions étaient inégalement appliquées dans les différentes circonscriptions, en particulier lorsque les électeurs n'étaient pas munis d'une identification appropriée.

Améliorer la distribution des cartes d'électeur. Le problème le plus important constaté par la délégation internationale concerne probablement l'incapacité des électeurs, qui n'ont pas retiré leurs cartes d'électeur avant le jour des élections, de les récupérer le jour même des élections. Et malgré le fait qu'à travers tout le pays les officiers des bureaux de vote maintenaient sur leurs bureaux des piles appréciables de cartes, un grand nombre d'électeurs n'ont pas trouvé les leurs et, donc, n'ont pu participer au vote bien qu'ils soient inscrits. Aussi, et pour éviter l'exclusion de ces électeurs, les autorités locales devraient mettre tout en œuvre pour s'assurer que les électeurs inscrits reçoivent leurs cartes d'électeur avant le jour du vote. Les autorités locales devraient, par exemple, sensibiliser les électeurs sur l'intérêt que revêt le retrait des cartes d'électeur préalablement au jour des élections et entreprendre des campagnes plus agressives d'information pour aviser les électeurs de la disponibilité de leurs cartes auprès des préfectures concernées. Il convient, en outre, d'examiner dans ce contexte d'autres méthodes d'identification, telles que la Carte d'Identité Nationale. Or comme l'un des objectifs énoncés du Ministère de l'Intérieur est de s'assurer que tous les Marocains possèdent leurs Cartes d'Identité nationale, il serait pratique de relier systématiquement cette procédure à l'inscription sur les listes électorales.

Afficher les listes des électeurs à l'extérieur des bureaux de vote. Les autorités locales devraient afficher les listes des électeurs à l'extérieur de chacun des bureaux de vote afin d'aider les électeurs à identifier leurs bureaux de vote respectifs et, pour ceux qui n'ont pu retirer leurs cartes avant le jour des élections, de les retirer. De même qu'elles peuvent - avec l'aide des responsables locaux et du Ministère de l'Intérieur - mettre en place un mécanisme permettant, le jour des élections, d'informer les électeurs qui le demandent sur les bureaux de vote les concernant. Il existe actuellement des technologies permettant d'aborder cette question de diverses manières, l'une d'elle consiste en une simple ligne téléphonique (hotline) que les électeurs peuvent appeler et recevoir immédiatement les directives nécessaires. Pareilles mesures sont de nature à minimiser la frustration des électeurs le jour des élections et accroître le taux de participation lors des prochaines élections.

Augmenter l'assistance aux électeurs handicapés. Le Code Electoral exige que les officiers de scrutin apportent leur aide aux handicapés à l'intérieur des bureaux de vote. Les autorités locales devraient, cependant, prendre des mesures supplémentaires pour rendre les bureaux et centres de votes plus accessibles à cette catégorie d'individus, autrement marginalisés.

Revoir la conception du bulletin de vote. Les autorités devraient revoir la conception du bulletin de vote et tester auprès des électeurs les révisions apportées, et ce, préalablement aux prochaines élections. Ceci permettra de minimiser la confusion de l'électeur, en particulier lorsqu'il s'agit de distinguer entre les listes nationales et locales. L'objectif d'une telle révision est de réduire le nombre de bulletins nuls et, partant, de rehausser la crédibilité du processus électoral.



Sécuriser les bulletins de vote. Pour accroître encore davantage la confiance de l'électeur dans le processus électoral, le Ministère de l'Intérieur devrait prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence en matière d'acquisition et de distribution des bulletins, notamment, le nombre attribué à chaque bureau de vote ; le dépistage du nombre de bulletins distribués aux électeurs tout au long de la journée des élections ; et la récupération des bulletins non utilisés après le dépouillement des voix. Les responsables des bureaux de vote devraient, par ailleurs, consigner sur le protocole le nombre de bulletins reçus à l'ouverture des bureaux de scrutin le jour des élections. Les responsables des bureaux de scrutin se verraient confier la responsabilité de remettre personnellement les bulletins aux électeurs après les avoir positivement identifiés plutôt que de permettre aux électeurs de retirer, chacun, son propre bulletin de la pile. Ces simples mesures seraient de nature, d'une part à dissiper les craintes des partis politiques relatives à d'éventuels truquages des voix et, d'autre part, à faciliter la réconciliation du nombre total de bulletins préalablement au dépouillement des votes. Il existe, en outre, d'autres méthodes pour assurer la sécurité des bulletins, notamment l'utilisation de numéros de série, l'addition de talons aux bulletins, ainsi que d'autres options permettant aux autorités électorales de mieux les repérer.

Arrêter la pratique d'incinération des bulletins valides. Les autorités marocaines devraient reconsidérer la pratique d'incinération des bulletins valides après le dépouillement des votes. Bien que cette pratique vise à décourager le truquage des résultats dans les étapes ultérieures de compilation des votes (au niveau de la préfecture, du gouvernorat ou au niveau national), elle entrave la contestation des résultats après leur annonce, même s'il existe des protocoles certifiés. Pour éviter les conflits inutiles, les autorités électorales ne devraient pas détruire les bulletins valides d'une circonscription tant que les tribunaux de dernière instance n'ont pas statué sur les plaintes déposées par les partis politiques ou les candidats dans la circonscription concernée, ou avant l'expiration des délais prescrits pour l'enregistrement de ces plaintes.

Publier les résultats détaillés des élections. Les autorités marocaines devraient communiquer aussi rapidement que possible les résultats détaillés par bureau de vote, assurant ainsi la transparence du processus électoral. Cette mesure permettrait d'améliorer la confiance des partis politiques et, par extension, la confiance de la population dans le processus électoral, bien que les observateurs des partis disposent de protocoles certifiés pour chacun des bureaux de vote. Un hommage doit, néanmoins, être rendu au Ministère de l'Intérieur pour la rapidité avec laquelle il a publié les résultats détaillés tant au niveau national que des circonscriptions, notamment sur les taux de participation et les bulletins nuls.

Résoudre les litiges électoraux en suspens. Il incombe aux partis lésés de porter officiellement plainte en suivant la procédure appropriée s'ils estiment qu'une conduite illégale a influencé les résultats d'une circonscription particulière. Une fois la plainte déposée, les autorités marocaines devraient mener une enquête et statuer sur la question, qu'il s'agisse d'achat de voix ou de toute autre forme de manipulation, et ce, d'une manière rapide et transparente.

DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA DELEGATION INTERNATIONALE D'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2007 AU MAROC

Rabat, le 8 septembre 2007

Cette déclaration préliminaire est présentée par la délégation internationale d'observation des élections législatives de 2007 au Maroc. Le groupe qui a mené la délégation se compose de: Abdul Rahman Abu Arafah, Directeur du Forum de la Pensée Arabe (Territoires Palestiniens); Paul Dewar, Membre du Parlement (Canada); Jorge Fernando Quiroga Ramirez, ancien Président de Bolivie et Membre du Club de Madrid; Hélène Scherrer, ancienne Ministre du Patrimoine Canadien; Sally Shelton-Colby, ex-Ambassadeur et Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique; Judy Baar Topinka, ex-Trésorière et Membre du Sénat pour l'Etat de l'Illinois (Etats-Unis); Louise van der Laan, ancien Membre du Parlement Européen (Pays Bas); et Leslie Campbell, Collaboratrice Principale et Directrice Régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord à l'Institut National Démocratique (NDI) (Canada).

La délégation, dont le travail a été organisé par le NDI, est constitué de 52 personnes qui sont des législateurs en exercice ou ex-législateurs, ex-ministres et ambassadeurs, experts en matière d'élection et de droits de l'homme, leaders de la société civile, et spécialistes régionaux venant de 19 pays d'Asie, d'Europe, du Moyen Orient, d'Afrique du Nord, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. La délégation est au Maroc depuis le 3 Septembre 2007 à l'invitation du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH). Outre les visites effectuées aux bureaux de votes et aux bureaux centralisateurs, les membres de la délégation ont rencontré des représentants de partis politiques, des candidats, des leaders de la société civile, des observateurs nationaux, des représentants des autorités électorales, des responsables gouvernementaux, des représentants des médias nationaux et internationaux, et des électeurs. La délégation a tiré profit des résultats et recommandations élaborés par l'équipe d'évaluation qui a visité le Maroc avant les élections du 9 au 15 Août.

Le but de cette délégation est de démontrer l'intérêt de la communauté internationale et son soutien au développement du processus politique démocratique au Maroc, et de préparer une évaluation impartiale du scrutin du 7 Septembre. La délégation a mené ces activités conformément aux lois marocaines et à la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale des Elections, sans interférer dans le processus des élections.

La délégation reconnaît que l'on est encore à un moment précoce de la période post électorale alors que le décompte des voix est encore en cours, que les résultats n'ont pas été encore annoncés et que les plaintes et recours qui peuvent être introduits devront être traités conformément à la loi. Il n'est donc pas dans l'intention de la délégation, à ce stade, de présenter une évaluation complète et définitive du processus des élections. C'est au peuple marocain, en effet, citoyens et électeurs, de déterminer la crédibilité de ces élections et leur importance pour les processus démocratiques en cours. D'autres déclarations peuvent être faites pendant la période qui suit le 7 Septembre et un rapport final suivra une fois le processus électoral achevé.

La délégation présente ci-après un résumé de ses observations et recommandations préliminaires.

I. RESUMÉ

La délégation voudrait remercier le gouvernement du Maroc et en particulier, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), pour son invitation à observer les élections législatives de 2007 et de permettre à la délégation d'accéder à toutes les étapes du processus. La délégation souhaite remercier également les représentants des partis politiques, du gouvernement, et de la société civile ainsi que le peuple marocain pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux membres de la délégation dans chacun des endroits qu'ils ont visités.

Les membres de la délégation ont visité le jour du scrutin 375 bureaux de votes dans 12 régions. Ils ont rencontré pendant le jour du scrutin et les jours précédents les élections, des électeurs, des citoyens, les autorités gouvernementales, des représentants de partis politiques, des candidats, des observateurs nationaux, des représentants d'organisations de la société civile, des journalistes nationaux et internationaux et des universitaires.

D'une manière générale, le vote s'est déroulé de façon ordonnée et a été empreint de transparence et de professionnalisme, même si les membres de la délégation ont été témoins ou ont été informés de cas d'irrégularité isolés le jour du scrutin. A travers les élections, le gouvernement du Maroc a fourni aux marocains une importante opportunité pour qu'ils fassent connaître leurs opinions politiques.

Le faible taux de participation (estimé selon les premiers chiffres à 37 pour cent), de même que le nombre important de votes de protestation, laisse comprendre que les autorités marocaines auront besoin d'engager des réformes politiques additionnelles afin d'encourager une plus grande implication dans le processus politique. Ces réformes devraient viser à renforcer le pouvoir des élus tout en améliorant la transparence du système et la reddition de compte à l'électorat. Les réformes devraient également veiller à ce que la répartition des sièges au parlement, reflète de façon plus directe les voix exprimées, et à améliorer les chances de voir les préférences des électeurs conduire à des changements concrets au niveau des politiques avec un impact positif sur leur vie. Seuls des changements significatifs permettront de susciter plus d'enthousiasme pour le processus politique chez les électeurs marocains potentiels.

Dans tous les pays, les élections crédibles ne représentent qu'une partie d'un processus plus large visant à renforcer les pratiques et les institutions démocratiques. Etant donné la transparence et l'efficacité louables qui ont caractérisé le processus électoral, ainsi que les activités et la sophistication accrues des campagnes électorales menées par certains partis politiques, le message clair exprimé par les électeurs, que ce soit à travers l'abstentionnisme ou le vote de protestation, devrait constituer un élément d'impulsion pour faire avancer la démocratie au Maroc. Ce qui va se passer après les élections au Maroc sera au moins aussi important que les événements du jour du scrutin.

Ci-après une description du contexte électoral, des observations générales de la délégation pendant le vote, le décompte des voix, la période précédant le jour du scrutin ainsi que les grandes lignes des recommandations

II. CONTEXTE ELECTORAL

Au cours des dix dernières années, le Maroc a connu des changements importants alors qu'il s'oriente vers plus d'ouverture politique et sociale dans le cadre d'une monarchie centralisée. Initié pendant les dernières années du règne de feu le Roi Hassan II, l'effort de libéralisation s'est accentué avec l'accession au trône du Roi Mohamed VI en 1999.

Selon le système de gouvernance marocain, en plus du rôle principal du Roi, deux chambres existent au Parlement : une chambre haute dont les 270 membres sont élus de manière indirecte et une chambre des représentants dont les 325 membres sont élus au suffrage direct. Le gouvernement est conduit par un premier ministre nommé par le Roi. Suite aux élections législatives de 1997, le Roi Hassan II a choisi un membre du parti principal, qui a historiquement été un parti de l'opposition, pour occuper le poste de premier ministre, annonçant ainsi la première expérience d'alternance au gouvernement depuis l'indépendance du pays en 1956.

En préparant les élections législatives de 2002, le gouvernement marocain a réformé les lois électorales et a choisi le mode proportionnel à deux listes avec des circonscriptions à plusieurs membres, ainsi que le système du "reste le plus fort". Chaque parti qui se présente dans une circonscription donnée met en avant une liste de candidats en nombre égal aux sièges réservés à la circonscription, tout en déterminant l'ordre des candidats sur la liste. Ce nouveau système a évolué d'un système à plusieurs bulletins vers un système à bulletin unique, ce qui a réduit les occasions d'achat des voix. Cependant, le système de répartition des sièges rend le gain de plus d'un siège par circonscription par les partis individuellement plus difficile, et augmente la probabilité de voir les sièges du parlement répartis de façon relativement égale entre les partis les plus importants.

Les élections législatives de 2002 ont été, à ce que l'on dit, bien organisées. Les autorités chargées des élections ont accordé pour la première fois des autorisations limitées aux observateurs nationaux, et ont lancé des initiatives de sensibilisation des électeurs sponsorisées par le gouvernement. Après les élections, le Roi Mohamed VI a nommé un premier ministre n'appartenant à aucun parti politique et qu'il avait nommé ministre de l'Intérieur en 2001. Les élections de 2001 ont permis de promouvoir le rôle de la femme dans le domaine politique grâce à la liste nationale que tous les partis ont convenu de réserver aux femmes candidates. Cette mesure a permis l'augmentation du nombre des femmes parlementaires de deux à 35. Le caractère ouvert de ce processus a également impulsé d'autres réformes dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que dans les domaines sociaux et économiques, comme c'est le cas pour le code de la famille (*moudawana*), et l'Instance Equité et réconciliation (IER) qui a examiné les violations des droits de l'homme pendant les décennies précédentes à travers des recherches et des audiences publiques dont plusieurs ont été retransmises à la télévision.

Ce processus a également suscité de l'espoir et a créé un certain élan pour la réalisation de plus de réformes politiques. Un premier pas a consisté en l'organisation d'un processus de consultation entre les partis politiques qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle loi sur les partis politiques en décembre 2005, qui a été, à ce qu'il paraît, un facteur important pour la consolidation des partis politiques et pour le renouvellement, dans une certaine mesure, du leadership à travers des processus de démocratie interne accrue.

Une fois la loi sur les partis politiques révisée, la réflexion a porté sur le changement de la loi électorale, qui a finalement été révisée début 2007. Ces révisions auraient pu constituer une occasion pour s'assurer que la représentation au sein du Parlement reflète de façon très proche le vote du peuple. La version finale, cependant, a peu fait pour éliminer les obstacles auxquels les partis politiques qui gagnent plus d'un siège dans une circonscription sont confrontés, avec l'éparpillement du pouvoir qui en découle au sein du Parlement. Au début de 2007, les circonscriptions ont connu plusieurs changements, qui ont fait passer leur nombre à 95, avec un maximum de 5 sièges par circonscription. Dans certains cas, il y a eu des allégations selon lesquelles le découpage des circonscriptions a été politiquement motivé et de façon excessive.

Jusqu'à récemment, la presse jouissait au Maroc d'une liberté accrue. Un certain nombre de canaux d'information qui diffusent leurs opinions sur plusieurs sujets existent et les campagnes et les processus électoraux ont largement été couverts. Cependant, il y a eu récemment des préoccupations importantes relatives à la liberté de presse. Certains sujets restent hors limite, et au cours des mois avant les élections, il y a eu une série de cas de poursuite retentissants contre des journalistes et des publications au Maroc portant sur des violations présumées de ces limites qui incluent des critiques du Roi, des remises en cause de l'intégrité territoriale (Sahara Occidental), et des critiques de l'Islam. A titre d'exemple, en juillet 2007, le Comité pour la Protection des Journalistes a exprimé ses préoccupations relatives aux pressions de plus en plus sophistiquées exercées sur les journalistes marocains.

Dans la perspective des élections de 2007, un effort important a été déployé par le gouvernement, la société civile et les partis politiques afin d'améliorer le taux de participation au scrutin, en réaction au déclin enregistré lors des élections précédentes. Pour les élections de 2002, environ 52 pour cent des électeurs inscrits ont voté, cependant environ 17 pour cent de ces bulletins étaient nuls ou blancs. Aux élections municipales de 2003, près de 54 pour cent des électeurs inscrits ont voté comparé à 75 pour cent environ des électeurs inscrits qui avaient voté lors des élections municipales de 1997.

Faisant partie de l'effort visant à accroître la participation, le ministère de l'Intérieur, qui est chargé d'organiser le processus électoral, a lancé, pendant les mois d'avril et de mai 2007, une campagne visant à inscrire de nouveaux électeurs, avec l'objectif d'inscrire 3 millions de nouveaux électeurs. Un aspect innovant de cet effort a permis aux citoyens d'envoyer des SMS à un numéro de téléphone indiqué pour vérifier si leur nom est déjà inscrit sur les listes électorales et/ou s'ils doivent s'inscrire, et le lieu où ils doivent le faire. Environ 1,5 million de nouveaux électeurs se sont inscrits, contribuant ainsi à un total de près de 15,5 millions inscrits sur les listes électorales (soit près de 80% de la population éligible). Les femmes représentent 48,7% des électeurs inscrits. 80% des électeurs récemment inscrits sont âgés de moins de 34 ans, et 57% ont entre 18 et 24 ans.

Outre les efforts consentis par le ministère de l'Intérieur et la société civile pour inscrire les électeurs, le Maroc a enregistré un effort important et sophistiqué pour la sensibilisation des électeurs en perspective des élections de 2007. Une partie de ces efforts accomplis par l'association 2007 Daba qui a rassemblé les leaders du monde des affaires et les leaders communautaires, avec l'encouragement implicite du Roi, pour sensibiliser les électeurs au processus électoral, et pour encourager les citoyens à s'impliquer dans le processus politique, notamment les jeunes. Une autre partie de ces efforts a concerné des actions sponsorisées par le gouvernement telles que l'utilisation des tableaux d'affichage, les publicités télévisées ainsi que d'autres actions de

vulgarisation comme le placement de grandes urnes au centre des villes avec le message “rendez-vous le 7 Septembre”. Pendant les semaines qui ont précédé les élections, le taux de participation attendu est devenu un sujet important de spéculation, certains avançant que les pouvoirs limités du Parlement et/ou la confiance limitée investie dans les acteurs politiques pourraient contribuer à l’apathie des électeurs et à la faiblesse du taux de participation, alors que d’autres ont considéré ces élections comme étant très importantes pour le Maroc et ont espéré et se sont attendus à ce que le taux de participation soit élevé.

Il y a eu une forte compétition entre les 33 partis politiques qui ont présenté un nombre total de 1862 candidats sur les listes locales pour les 95 circonscriptions à plusieurs membres, parmi lesquels 295 membres de la Chambre des représentants seront élus, alors que 30 sièges seront réservés aux femmes candidates. Ces partis comprennent les membres de la coalition qui gouverne représentée dans l’actuel Parlement par: l’Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), le Parti de l’Indépendance (Istiqlal), le Rassemblement National des Indépendants (RNI), le Mouvement Populaire, et le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS). Le principal parti de l’opposition, le Parti de la Justice et du Développement (PJD), se présente également aux élections. Outre les membres de la coalition actuellement au gouvernement et le PJD, 27 partis de moindre taille, dont certains détiennent des sièges dans l’actuel Parlement, ont également présenté leurs listes de candidats.

D’autres forces politiques existent en dehors du processus électoral, notamment l’Association Justice et Charité. Contrairement aux partis politiques reconnus, l’Association Justice et Charité ne reconnaît pas la légitimité du gouvernement actuel, du Roi, ou de la Constitution, et appelle à l’application de la Loi islamique.

En plus de la délégation internationale, qui est la première délégation de cette nature à observer des élections au Maroc, une coalition de groupes nationaux -le Collectif Associatif-s’est organisée pour observer les élections. Le Collectif a observé la période préélectorale et, à la veille des élections, avait l’intention de déployer 2000 observateurs le jour du scrutin et publier une déclaration et un rapport après les élections. Alors que le ministère de l’Intérieur est chargé de l’organisation des élections, le CCDH a été mandaté par le Roi pour faciliter le travail des observateurs nationaux et internationaux, et être un canal de communication et l’interlocuteur des observateurs auprès du Ministère de l’Intérieur.

III. OBSERVATIONS

PERIODE PRE-ELECTORALE ET DE CAMPAGNE

Inscription des électeurs. Comme cela a été décrit dans la déclaration du 15 Août élaborée par la mission préliminaire, un effort important a été déployé pour accroître l’inscription des électeurs au cours du printemps de 2007. Mais les résultats de cet effort se sont révélés bien en deçà de l’objectif escompté, avec 1,5 électeurs comparé à l’objectif de 3 millions de nouveaux électeurs. Une fois les listes électorales finalisées, le ministère de l’Intérieur a préparé des CD présentant les listes et les a mis à la disposition des partis politiques pendant une période de 30 jours. Alors que les partis qui se sont procuré les CD ont identifié quelques erreurs sur les listes, les partis ont en général reconnu que de tels problèmes étaient limités.

Les préparatifs administratifs des élections. A l'exception d'un seul cas important, les préparations du Ministère de l'Intérieur se sont déroulées de façon ordonnée. Des préoccupations sérieuses ont été exprimées sur le découpage des circonscriptions, qui fait partie du processus des préparatifs administratifs, ainsi que sur le nombre parfois considérablement inégale d'électeurs par membre à élire au Parlement entre les circonscriptions. Dans certains cas, les partis politiques ont allégué que le découpage de certaines circonscriptions a peut être été le résultat d'influence politique excessive.

Effort de Sensibilisation des Electeurs. D'importants efforts pour mobiliser les électeurs et les sensibiliser aux procédures de vote ont été entrepris par le gouvernement, les partis politiques et les acteurs de la société civile, et ont recouru à la publicité dans les journaux, à la télévision, à la radio, et sur les panneaux publicitaires, ainsi que l'utilisation des dépliants, l'organisation de concerts ainsi que d'autres techniques innovantes.

Nomination des candidats. Les candidats ont été désignés entre le 16 et le 23 Août. Alors que la délégation a été informée de controverses au sein des partis sur les nominations, la délégation n'a pas été informée d'obstacles importants dressés par les autorités électorales à la nomination des candidats. Cependant, s'agissant des nominations, seulement 5% des places sur les listes locales ont été réservés aux femmes candidates, et trois pour cent des listes locales étaient dirigées par des femmes. A l'occasion des élections 2002, le Maroc était devenu leader dans la région en terme de représentativité des femmes au Parlement, celles-ci ayant obtenu 30 sièges à travers la liste nationale et 5 à travers les listes locales. Bien que les résultats finaux ne soient pas encore proclamés, il est peu probable que les élections 2007 au Maroc apportent davantage de progrès dans ce domaine important.

Les partis en campagne. La culture de consensus prédominante entre plusieurs partis politiques et encouragée par la structure du système politique, agit comme un obstacle à l'engagement des partis dans un vrai débat national. Dans un tel environnement, l'électorat trouve des difficultés à percevoir les différences qui existent entre plusieurs partis. Cependant, lors des élections de 2007 les campagnes de certains partis ont été meilleures comparées aux élections précédentes récemment organisées, ces partis réagissant aux intérêts des électeurs et établissant des contacts de façon plus directe avec les citoyens à travers le pays. Ces actions ont notamment tiré profit des nouveaux médias, tel que les technologies de l'Internet et de la téléphonie mobile, comme elles ont recouru à la publicité plus convaincante dans les médias et à des techniques de communication améliorées avec les électeurs. Il convient également de signaler, ce qui est un élément positif, la participation des principaux partis dans les débats publics et dans les réunions organisées dans les municipalités pour présenter leurs programmes.

Irrégularités alléguées pendant la campagne. Il y a eu un nombre important d'allégations de violations des règles de campagne soumises au ministère de la Justice à travers le ministère de l'Intérieur pendant la période de la campagne. Les juges chargés d'examiner ces allégations les ont trouvées dans leur vaste majorité sans fondements. La délégation n'a pas été en mesure d'examiner de façon indépendante les différentes allégations d'irrégularité. Cependant, et à l'exception des allégations isolées d'achat des voix mentionnées plus bas, aucun des nombreux représentants des partis politiques interviewés le jour du scrutin n'a déclaré que la régularité des élections était sérieusement menacée à cause des allégations de violations pendant la période de la campagne.

Couverture par les médias. Il se peut que certaines questions ne puissent pas être discutées par les médias marocains, particulièrement les questions qui menacent la structure générale de l'ordre politique établi, la liberté de la presse ayant récemment été confrontée à des difficultés préoccupantes. Cependant, la presse marocaine a largement couvert la compétition entre les partis politiques ainsi que le déroulement des élections dans le cadre de l'ordre politique existant. Néanmoins, et sur la base des dépêches quotidiennes, la couverture a été apparemment centrée plus sur des compétitions impliquant des notables locaux que sur la campagne et les programmes nationaux. La presse écrite a souvent couvert de façon importante les petits partis au détriment de compétitions plus importantes. En outre, les partis ont eu le temps de présenter leur programme dans les médias électroniques officiels. Le temps de parole entre les partis politiques dans les médias étatiques n'a pas été réparti de façon égale, le temps alloué aux partis étant, en partie, déterminé en fonction de leur représentation au Parlement actuel – pratique qui se retrouve dans plusieurs pays.

LE JOUR DU SCRUTIN

Nombre d'Électeurs et Taux de Participation. Préalablement aux élections, il y avait beaucoup de spéculation sur le taux de participation. Selon les rapports préliminaires du gouvernement, 37 pour cent des électeurs inscrits ont voté le jour du scrutin et un nombre important de bulletins de vote ont constitué des votes de protestation traduisant l'insatisfaction des électeurs par rapport au contexte politique général et/ ou par rapport à l'ensemble des choix présentés. Il apparaît, en effet que moins de 25 pour cent des électeurs potentiels éligibles au Maroc ont voté pour les listes proposées par les partis. Le nombre d'électeurs et le taux de participation constituent un message important aux autorités marocaines quant au besoin de mener davantage de réformes politiques pour donner envie à la population de s'engager dans le processus politique officiel, et de croire que les électeurs peuvent, à travers les élections, avoir un impact sur les politiques qui affecteront leur vie.

Processus Electoral. Le processus électoral s'est déroulé de façon ordonnée en général et les responsables des bureaux de vote ont fait preuve de professionnalisme le jour du scrutin. Les problèmes les plus répandus ont eu lieu dans les cas où certaines personnes n'avaient pas leur carte d'électeur. Dans ces cas, les électeurs et les responsables des élections ont eu beaucoup de difficultés à identifier le bureau de vote dans lequel l'électeur devait voter. Il y avait également une certaine confusion autour des conditions d'identification des électeurs qui ne disposaient pas de carte d'électeur. En outre, le bulletin de vote paraissait assez complexe et la différenciation entre la liste nationale et les listes locales n'a pas été clairement établie, ce qui pourrait expliquer la nullité d'un certain nombre de bulletins de vote. Les membres de la délégation ont été témoins ou ont été informés d'incident de votes multiples et de bagarres autour des bureaux de vote. D'un autre côté, il y avait des allégations d'achat des voix, comme il y avait une perception partagée par plusieurs électeurs selon laquelle l'achat des voix posait problème. La délégation n'a pas été témoin de cas d'achat des voix, bien qu'une telle activité pourrait se passer loin des bureaux de vote, ou que de telles allégations pourraient être soulevées par les partis pour expliquer préalablement leur performance. L'augmentation de la participation a un autre avantage, dans le sens où elle rendrait les prix pour l'achat des voix excessivement prohibitifs. Cependant, ce qui devrait être globalement signalé c'est que la situation la plus fréquente, telle qu'elle a été observée par les membres de la délégation, est celle de bureaux de vote bien dirigés en présence d'observateurs des partis surveillant le processus.

Participation des Femmes et des Personnes avec des Besoins Spéciaux. La délégation n'a pas noté de discrimination, de quelque nature que ce soit, contre les femmes ou contre les personnes avec des besoins spéciaux. Dans certains bureaux de vote, les femmes paraissaient être plus importantes en nombre par rapport aux hommes, et dans d'autres bureaux, les hommes qui ont voté paraissaient être plus nombreux. La délégation n'a rencontré que peu de femmes responsables des élections dans les bureaux centralisateurs et dans les préfectures. Il est important que les femmes soient impliquées dans tous les aspects de l'administration des élections. L'un des avantages de l'implication d'un plus grand nombre de femmes réside dans l'assistance que celles-ci peuvent apporter pour vérifier l'identité des femmes qui portent un voile couvrant leur visage. L'accès aux bureaux de vote pour les personnes avec des besoins spéciaux était difficile. Des efforts plus importants devraient être déployés pour faciliter leur accès aux bureaux de vote et assurer leur admission au suffrage. En général, ces personnes ont reçu, selon leurs besoins, l'aide des responsables des bureaux de vote conformément à la loi; dans certains cas, elles étaient accompagnées par les membres de leurs familles.

Les Observateurs représentant les Partis Politiques. Les observateurs des partis politiques, représentant les principaux partis et certains partis de moindre envergure, étaient présents dans la grande majorité des bureaux de vote visités par la délégation. Les observateurs des partis sont les mieux placés pour observer le processus car les partis sont probablement les plus à même d'assurer une couverture la plus complète possible que tout autre groupe observateur des élections, les enjeux étant considérables pour les observateurs des partis, dans leur ensemble, pour protéger les intérêts de leur parti respectif et l'intégrité du processus.

L'Observation Locale des Elections. Il y'a eu une certaine controverse relative à la fonction du groupe des observateurs nationaux, le Collectif. Avant les élections, le CCDH et le ministère de l'Intérieur avaient exprimé leur réticence à accréditer les 3000 observateurs proposés que le Collectif espérait déployer alors sur le terrain. Quelques jours avant les élections le Collectif a laissé entendre que des obstacles pratiques ont été dressés contre l'accréditation officielle de ces observateurs et qu'il avait, par conséquent, l'intention d'accomplir le travail d'observation uniquement à l'extérieur des bureaux de vote et des bureaux centralisateurs. En fin de compte, les 2000 observateurs environ proposés par le Collectif ont été accrédités, même si cela s'est fait la veille du jour des élections. Les membres de la délégation ont vu des observateurs nationaux dans certains des bureaux de vote et bureaux centralisateurs qu'ils ont visités.

Les Mesures de Sécurité le Jour du Scrutin. Les membres de la délégation ont vu ou ont été informés de quelques cas de perturbations mineures et de bagarres dans ou près des bureaux de vote. Cependant, ces incidents étaient isolés et il n'est pas apparu que le manque de sécurité ou la présence excessive de la police aient été un facteur déterminant dans les élections. Dans la plupart des cas, cependant, les agents de la police et des responsables du ministère de l'Intérieur habillés en civil étaient présents à l'extérieur des bureaux de vote.

Dépouillement des Votes. Les membres de la délégation ont assisté au dépouillement dans 25 bureaux de vote et à une partie du recensement des votes dans un certain nombre de bureaux centralisateurs et de préfectures. Le décompte des voix dans chacun de ces endroits a été transparent et il n'y a pas eu de preuve d'irrégularités importantes à ces endroits. Dans certains cas, les délégués ont observé une certaine confusion quant à la procédure d'incinération des bulletins de vote et au sort des bulletins non utilisés. De même, et étant donné la complexité du bulletin de vote et de la procédure de dépouillement, le processus de décompte des

voix a été plus lent qu'il ne l'aurait été dans d'autres conditions. Dans la grande majorité des cas observés, un procès verbal, dans lequel les résultats du bureau de vote concerné ont été inscrits après le décompte des voix, a été fourni aux observateurs représentant les partis politiques.

Recensement des Votes et Proclamation des Résultats. L'une des caractéristiques de la procédure électorale au Maroc consiste en l'incinération des bulletins valides, après le décompte et la fourniture du procès verbal aux observateurs des partis politiques, avant l'envoi des bulletins nuls et contestés au bureau centralisateur correspondant. Cette procédure, qui a été suivie dans cette élection, rend difficile la contestation des résultats après leur proclamation. En 2002 cette pratique a aggravé la situation du fait de la non communication des résultats détaillés au niveau des bureaux de vote. Jusqu'à la rédaction de ce texte, alors que la délégation n'a pas observé de problèmes au niveau du décompte des voix, les résultats officiels n'ont pas encore été communiqués, d'où l'importance que toutes les parties continuent l'observation du processus.

IV. RECOMMANDATIONS

Dans un esprit de coopération internationale, la délégation propose respectueusement les recommandations générales suivantes :

- Le faible taux de participation de même que le nombre important de vote de protestation envoie un message clair aux autorités marocaines quant à la nécessité de mettre en oeuvre des réformes politiques additionnelles si les autorités espèrent donner l'envie à un plus grand nombre de citoyens marocains de s'impliquer dans le processus politique. De telles réformes devraient renforcer l'autorité des élus tout en améliorant la transparence du système et l'obligation de rendre des comptes à l'électorat. La délégation ne prétend pas proposer les contours précis des réformes politiques qui devraient être entreprises. Par contre, la délégation propose que les réformes précises à mettre en oeuvre fassent l'objet d'un dialogue ouvert entre les marocains, y compris les représentants du Palais Royal, du gouvernement, des partis politiques, de la presse, des cercles académiques et de la société civile. La délégation propose, toutefois, que les participants à ce dialogue reconnaissent le caractère urgent que revêt la promotion des intérêts du Maroc en général et du bien être de tous les marocains.
- Grâce à l'adoption du système de la liste nationale en 2002, le Maroc a réalisé beaucoup de progrès sur la voie de la promotion de la participation de la femme au Parlement. Malheureusement, les élections de 2007 ne semblent pas faire avancer la participation de la femme dans la vie politique. En effet, tout en poursuivant les autres réformes politiques, il faudrait réfléchir au meilleur moyen permettant d'accroître la représentation politique des femmes en tant qu'élues, au niveau de la direction des partis politiques, et en tant que responsables en charge des élections.
- Afin d'assurer la transparence du processus électoral, les autorités marocaines devraient communiquer, aussitôt que possible après les élections, les résultats détaillés des élections pour chaque bureau de vote. A l'occasion des prochaines élections, les autorités marocaines devraient permettre, une fois encore, la transparence émanant du travail des observateurs nationaux et internationaux et apporter au code électoral les adaptations nécessaires à l'accomplissement de tels efforts.

- Une révision minutieuse des procédures électorales devrait être menée, tout en prenant en considération l'expérience de ces élections, dans le but d'améliorer les procédures afin de réduire les possibilités de confusion au cours des scrutins à venir – un exemple significatif serait la simplification du bulletin de vote. En outre, et pour minimiser les possibilités de confusion, des programmes de sensibilisation des électeurs, similaires à ceux entrepris durant ces élections, devraient être mis en oeuvre. D'autres recommandations spécifiques aux procédures électorales figureront dans le rapport final de la délégation.

V. LA DELEGATION ET LE TRAVAIL QU'ELLE A REALISÉ

Une évaluation précise et complète de toute élection doit prendre en compte l'ensemble des aspects du processus, et aucune élection ne peut être contemplée en l'isolant du contexte dans lequel elle se déroule. Parmi les facteurs qui doivent être pris en compte : le cadre juridique électoral établi par la constitution, y compris le code électoral et les textes de loi pertinents ; la capacité des citoyens à rechercher et à recevoir des informations suffisantes et précises leur permettant de faire des choix politiques ; la capacité des concurrents politiques à s'organiser et à communiquer avec les citoyens pour gagner leur appui ; la conduite des mass médias dans leur couverture des partis, des candidats et des questions traitées ; le degré de liberté dont jouissent les citoyens et les concurrents politiques pour s'impliquer dans le processus politique et électoral sans peur d'intimidation, de violence, ou de sanction à cause de leurs choix ; la façon dont le processus d'inscription des électeurs est menée et l'intégrité des listes électorales finales ; le droit de se porter candidat aux élections ; la conduite du scrutin, du dépouillement et de décompte ; la transmission et la proclamation des résultats ; la façon dont les plaintes électorales sont traitées ; et l'installation de ceux qui ont été dûment élus à leur poste. Il faudrait également signaler qu'il n'y a pas de cadre électoral parfait, et que tous les processus électoraux et politiques sont confrontés à des défis.

La délégation est arrivée à Rabat le 3 Septembre, et a tenu des réunions avec des leaders politiques et des leaders de la société civile, des candidats, des observateurs nationaux, avec les autorités électorales, les responsables gouvernementaux, des représentants des médias, la communauté internationale au Maroc et avec les électeurs. Le 5 Septembre, 82 délégués et membres du personnel se sont déployés formant 25 équipes dans 12 régions du pays. Le jour du scrutin, les équipes ont observé les processus de vote et de décompte des voix dans 375 bureaux de vote à travers le pays. Après les élections, les membres de la délégation sont revenus à Rabat pour partager leurs résultats et préparer cette déclaration.

La délégation exprime sa gratitude pour l'accueil et la coopération que les électeurs, les autorités électorales, les candidats, les leaders des partis politiques, les observateurs nationaux, et les activistes de la société civile lui ont réservés.

CONTACTS

Pour plus d'informations, veuillez contacter: à Rabat, Eric Duhaime au +212 37 77 0126 ou eduhaime@ndi.org; à Washington, DC : Jeffrey England au +1 202 728 5407 ou jengland@ndi.org.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS PAR CIRCONSCRIPTION

Province -Préfecture	Circonscription	Nombre de sièges dans la circonscription	Nombre d'électeurs inscrits	Électeurs inscrits par siège	Taux de participation	Taux de bulletins nuls	Total des votes en dessous du seuil de 6%*	Moyenne électorale**
Agadir Idou Ou Tanane	Agadir	4	230,814	57,704	34%	26%	48,384	12,097
Al Haouz	Alhaouz	4	253,325	63,331	49%	16%	72,029	18,008
Al Hoceima	Alhouceima	4	217,839	54,460	31%	13%	42,468	10,618
Aoussert	Aoussert	2	7,336	3,668	75%	10%	4,330	2,166
Assa-zag	Assa-zag	2	14,326	7,163	70%	9%	8,545	4,274
Azilal	Azilal-Dcmmatc	3	124,025	41,342	48%	15%	35,949	11,984
Azilal	Bzou-Ouaouizeght	3	145,487	48,496	48%	12%	23,717	7,907
Beni Mellal	Beni Moussa Beni Amir	4	191,652	47,913	37%	15%	32,388	8,098
Beni Mellal	Beni-Mellal	3	172,287	57,429	31%	17%	32,142	10,715
Beni Mellal	El Ksiba-Tadla	3	137,981	45,994	45%	16%	37,676	12,560
Benslimane	Benslimane	3	109,950	36,650	44%	15%	35,684	11,896
Berkane	Berkane	3	150,606	50,202	29%	16%	18,621	6,208
Boujdour	Boujdour	2	19,303	9,652	63%	13%	9,962	4,982
Boulemane	Boulemane	3	97,222	32,407	51%	18%	27,444	9,149
Chefchaouen	Chefchaouen	4	256,483	64,121	50%	13%	58,334	14,585
Chichaoua	Chichaoua	4	199,199	49,800	50%	14%	58,360	14,591
Chrouka-Ait Baha	Chrouka Ait Baha	3	147,898	49,299	44%	22%	34,691	11,565
El Jadida	Azemmour	3	165,619	55,206	27%	21%	27,725	9,243
El Jadida	Bouaziz Zmamra	3	178,236	59,412	39%	17%	47,275	15,759
El Jadida	Sidi Bennour Ould Frej	4	226,379	56,595	41%	18%	63,093	15,774
El Kelaa des Sraghna	Rehamna	3	150,543	50,181	42%	10%	51,481	17,161
El Kelaa des Sraghna	Srghna Zembrane	4	241,921	60,480	37%	17%	46,668	11,668
El Hajeb	El Hajeb	2	120,990	60,495	46%	17%	27,596	13,799
Errachidia	Gheris Tislit	3	146,358	48,786	41%	25%	38,490	12,831
Errachidia	Ziz Tafilalt	3	151,718	50,573	43%	17%	39,129	13,044
Errachidia	Ziz Tafilalt	3	151,718	50,573	43%	17%	39,129	13,044

Province -Préfecture	Circonscription	Nombre de sièges dans la circonscription	Nombre d'électeurs inscrits	Électeurs inscrits par siège	Taux de participation	Taux de bulletins nuls	Total des votes en dessous du seuil de 6%*	Moyenne électorale**
Fssaouira	Fssaouira	4	240,162	60,041	36%	24%	50,931	12,734
Es-Semara	Es-semara	2	23,592	11,796	64%	12%	12,440	6,221
Fahs-Anjra	Fahs-Anjra	2	48,464	24,232	47%	21%	15,898	7,950
Fes	Fes Achmalia	4	194,218	48,555	27%	30%	33,232	8,309
Fcs	Fcs Al Jnoubia	4	199,036	49,759	28%	23%	36,764	9,192
Figuig	Figuig	3	70,447	23,482	48%	18%	25,813	8,605
Guelmim	Guelmim	2	81,096	40,548	56%	14%	24,609	12,306
Ifrane	Ifrane	2	85,699	42,850	49%	17%	15,590	7,796
Inezgane-Ait Melloul	Inezgane ait melloul	3	182,283	60,761	31%	26%	38,890	12,964
Jerada	Jerada	2	60,165	30,083	51%	11%	17,153	8,578
Kenitra	Beni Hssein	3	174,864	58,288	39%	15%	39,745	13,249
Kenitra	El gharb	3	166,350	55,450	49%	15%	56,897	18,967
Kenitra	Kenitra	4	267,776	66,944	23%	21%	36,894	9,225
Khemisset	Khemisset-Oulmes	3	158,616	52,872	37%	16%	25,600	8,534
Khemisset	Tifelt-Rommani	3	150,813	50,271	44%	15%	46,656	15,553
Khenifra	Khenifra	3	157,113	52,371	42%	18%	37,750	12,584
Khenifra	Midelt Ikbab	3	133,967	44,656	59%	13%	44,967	14,990
Khouribga	Oued Zem Bejaad	3	138,713	46,238	36%	16%	31,228	10,410
Khouribga	Oulad Bhar Kbar Sghar	3	154,810	51,603	33%	18%	21,932	7,312
Laayoune	Laayoune	3	92,374	30,791	46%	15%	34,662	11,555
Larache	Larache	4	221,161	55,290	36%	22%	49,328	12,333
Marrakech	El Medina Sidi Youssef Ben Ali	3	215,186	71,729	25%	30%	25,711	8,571
Marrakech	Gueliz Annakhil	3	165,591	55,197	32%	23%	31,701	10,568
Marrakech	Mcnara	3	178,344	59,448	35%	20%	38,014	12,672

Province -Préfecture	Circonscription	Nombre de sièges dans la circonscription	Nombre d'électeurs inscrits	Électeurs inscrits par siège	Taux de participation	Taux de bulletins nuls	Total des votes en dessous du seuil de 6%*	Moyenne électorale**
M'diq-Fnideq	M'diq Fnidez	2	46,082	23,041	43%	22%	14,114	7,058
Mediouana	Mediouana	2	53,044	26,522	53%	21%	17,500	8,751
Meknes	Al Ismailia	3	190,894	63,631	24%	25%	24,666	8,223
Meknes	Meknes El Menzeh	3	180,465	60,155	29%	24%	24,822	8,275
Mohammadia	Mohammadia	3	160,440	53,480	36%	26%	34,846	11,616
Moulay-Yacoub	Moulay Yacoub	2	79,843	39,922	42%	19%	20,772	10,387
Nador	Chamalia Gharbia	4	240,926	60,232	31%	12%	40,276	10,070
Nador	Janoubia Charkia	3	155,958	51,986	34%	12%	39,213	13,072
Nouaceur	Nouaceur	3	93,122	31,041	40%	24%	25,374	8,459
Ouarzazat	Ouarzazat	5	250,465	50,093	47%	17%	64,183	12,838
Oued Ed Dahab	Oued Eddahab	2	23,142	11,571	58%	14%	10,202	5,102
Oujda-angad	Oujda	4	248,371	62,093	24%	23%	25,072	6,269
Prefecture Arrondissement Ain-Chok	Ain Chok	2	121,945	60,973	26%	25%	17,781	8,892
Prefecture Arrondissement Hay-Hassani	Hay Hassani	3	150,954	50,318	25%	26%	22,517	7,507
Prefecture Arrondissements Ain Sebaa Hay Mohammadia	Ain Sebaa Hay Mohammadia	3	249,772	83,257	23%	27%	28,468	9,490
Prefecture Arrondissements Al-Fida Mers-Sultan	Al fida	3	229,998	76,666	20%	32%	20,579	6,861
Prefecture Arrondissements Ben M'sick	Ben M'sick	2	158,881	79,441	25%	24%	23,064	11,533

Province -Préfecture	Circonscription	Nombre de sièges dans la circonscription	Nombre d'électeurs inscrits	Électeurs inscrits par siège	Taux de participation	Taux de bulletins nuls	Total des votes en dessous du seuil de 6%*	Moyenne électorale**
Préfecture Arrondissements Casablanca Anfa	Casablanca Anfa	4	300,994	75,249	26%	36%	36,303	9,077
Préfecture Arrondissements Moulay Rachid	Moulay Rachid	3	186,703	62,234	27%	29%	26,043	8,682
Préfecture Arrondissements Sidi Bernoussi	Sidi Bernoussi	3	204,332	68,111	25%	28%	31,448	10,484
Rabat	Rabat Chellah	3	139,488	46,496	42%	24%	36,152	12,052
Rabat	Rabat Mouhet	4	212,644	53,161	32%	25%	28,455	7,115
Safi	Safi-nord	4	210,704	52,676	32%	17%	36,756	9,190
Safi	Safi-sud	4	241,689	60,422	34%	16%	37,805	9,452
Sale	Sale al jadida	3	133,361	44,454	35%	23%	27,347	9,117
Sale	Sale medina	4	221,181	55,295	27%	23%	32,582	8,147
Sefrou	Sefrou	3	149,280	49,760	45%	18%	36,297	12,100
Settat	Ben Hmed	3	157,825	52,608	41%	12%	37,292	12,432
Settat	Berrechid	3	135,956	45,319	36%	20%	31,631	10,545
Settat	Settat	4	204,098	51,025	41%	14%	32,698	8,176
Sidi Kacem	Ouezzane-HadKourt-Jorf el Melha	4	209,227	52,307	49%	18%	67,044	16,762
Sidi Kacem	Sidi Kacem-Mechra bel ksiri D. Gueddari	3	162,476	54,159	38%	20%	39,929	13,311
Skhirate-Temara	Skhirate-Temara	3	176,610	58,870	51%	24%	49,875	16,626

Province -Préfecture	Circonscription	Nombre de sièges dans la circonscription	Nombre d'électeurs inscrits	Électeurs inscrits par siège	Taux de participation	Taux de bulletins nuls	Total des votes en dessous du seuil de 6%*	Moyenne électorale**
Tanger-Assilah	Tanger	4	309,689	77,422	22%	32%	29,234	7,310
Tan-Tan	Tan-tan	2	38,133	19,067	57%	13%	15,724	7,863
Taounate	Karia-Ghafsai	3	177,978	59,326	47%	15%	64,201	21,401
Taounate	Taounate-Tissa	3	196,189	65,396	35%	14%	44,401	14,801
Taourirt	Taourirt	2	114,209	57,105	26%	17%	19,192	9,597
Taroudannt	Taroudannt Al Janoubia	4	236,663	59,166	45%	17%	72,659	18,166
Taroudannt	Taroudannt Chamalia	3	207,060	69,020	46%	19%	66,925	22,309
Tata	Tata	2	66,578	33,289	55%	19%	25,616	12,809
Taza	Guercif	3	184,296	61,432	38%	14%	42,788	14,264
Taza	Taza	4	228,721	57,180	31%	16%	49,115	12,280
Tetouan	Tetouan	4	266,504	66,626	29%	21%	52,823	13,207
Tiznit	Tiznit	3	200,931	66,977	44%	19%	47,961	15,988
Zagora	Zagora	3	136,120	45,373	50%	14%	53,460	17,821

* Données fondées sur des chiffres fournis par le gouvernement du Maroc à www.elections.gov.ma

** Calcul basé sur l'équation suivante fournie par le CCDH: ("Total des votes moins de celles en dessous du seuil de 6%" / Nombre de sièges dans la circonscription) + 1

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ELECTORAUX PAR PARTI POLITIQUE

Parti politique	% des voix sur les listes locales	Sièges obtenus sur les listes locales	% des voix sur la liste nationale	Sièges obtenus sur la liste nationale	Total des sièges obtenus	(+/-) changement de 2002
Parti de l'Istiqlal (PI)	10.7%	46	11.8%	6	52	4
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	10.9%	40	13.4%	6	46	4
Mouvement Populaire (MP)	9.2%	36	10.0%	5	41	14
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	9.7%	34	10.5%	5	39	-2
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	8.8%	33	9.5%	5	38	-12
Union Constitutionnelle (UC)	7.2%	27	N/A	N/A	27	11
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	5.4%	14	6.2%	3	17	6
Front des Forces Démocratiques (FFD)	4.5%	9	4.9%	0	9	-3
Mouvement Démocratique et Social (MDS)	3.6%	9	4.0%	0	9	2
Parti National Démocrate / Parti Al Ahd Party (PND-AL.AHD)	2.8%	9	5.3%	0	9	9
Union PADS-CNI-PSU	2.2%	6	2.9%	0	6	6
Parti Travailiste (PT)	3.0%	5	3.4%	0	5	5
Parti de l'Environnement et du Développement (PFED)	2.8%	5	3.3%	0	5	3
Sans appartenance politique (SAP)	1.8%	5	N/A	N/A	5	5
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	1.8%	4	2.3%	0	4	4
Parti Al Ahd (ALAHAD)	1.6%	3	N/A	N/A	3	-2
L'Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	1.7%	2	1.9%	0	2	2
Parti Socialiste (PS)	1.5%	2	1.7%	0	2	2
Parti National Démocrate (PND)	1.1%	2	N/A	N/A	2	-10
Initiative Citoyenne pour le Développement (ICD)	1.1%	1	1.3%	0	1	1
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	0.8%	1	1.0%	0	1	1
Alliance des Libertés (ADL)	0.8%	1	N/A	N/A	1	-3
Parti des Forces Citoyennes (PFC)	0.7%	1	0.8%	0	1	-1
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	1.0%	0	1.2%	0	0	-3
Parti Marocain Libéral (PML)	1.0%	0	1.4%	0	0	-3
Parti Socialiste Unifié (PSU)	0.8%	0	N/A	N/A	0	0
Parti Démocratique et de l'Indépendance (PDI)	0.7%	0	0.9%	0	0	-2
Parti de l'Action (PA)	0.5%	0	0.8%	0	0	0
Congrès National Itrihadi (CNI)	0.5%	0	N/A	N/A	0	-1
Parti du Centre Social (PCS)	0.5%	0	0.6%	0	0	0
Parti de l'Espoir (PE)	0.4%	0	0.6%	0	0	0
Parti al-Badil al-Hadari (BH)	0.3%	0	N/A	N/A	0	0
Parti de la Société Démocratique (PSD)	0.2%	0	N/A	N/A	0	-6
Parti d'Annahda (PAN)	0.2%	0	N/A	N/A	0	0
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	0.1%	0	N/A	N/A	0	0
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	0.1%	0	0.3%	0	0	0

Le 1er août 2002, le gouvernement marocain a officiellement achevé une réforme des lois électorales afin d'améliorer l'efficacité des élections législatives. Sous le nouveau système de représentation proportionnelle, toujours en vigueur pour les élections de 2007, les législateurs sont élus dans les circonscriptions comptant plusieurs membres de deux à cinq sièges. Chaque parti intéressé à se présenter dans une circonscription en particulier produit une liste de candidats égale au nombre de sièges dans la circonscription. Sur le bulletin de vote, des électeurs indiquent leur préférence pour un parti plutôt qu'un candidat.

Le système marocain est un système de liste fermée, ce qui signifie que chaque parti fixe l'ordre dans lequel les candidats sont enregistrés et élus. L'électeur peut choisir le parti qu'il préfère, mais pas le candidat au sein de la liste du parti qu'il ou elle souhaiterait voir élu. Précédemment, des candidats indépendants étaient autorisés à se présenter, mais ils devaient se conformer à des conditions strictes d'admissibilité, y compris la condition de collecter 100 signatures pour figurer sur le bulletin de vote.

Afin de déterminer les gagnants de l'élection, une « moyenne électorale » est calculée en fonction du nombre d'électeurs soumettant des bulletins valables pour les partis de la circonscription qui satisfont le seuil de représentation (6 pourcent pour les élections de 2007), divisé par le nombre de sièges ouverts. On ajoute alors 1 au quotient: $\text{moyenne} = [(\text{bulletins valables}) / (\text{siège})] + 1$. Par exemple, si 3000 voix sont remises dans une circonscription électorale de deux sièges, la moyenne électorale est : $(3000 / 2) + 1 = 1501$. En théorie, le parti gagnant doit atteindre ce nombre de voix pour gagner un siège. Dans les circonscriptions avec un grand nombre de sièges ouverts, il n'est pas difficile d'atteindre la moyenne électorale. Cependant, dans les circonscriptions avec un nombre très limité de sièges, la moyenne électorale est élevée et difficile d'atteindre, surtout compte tenu du grand nombre de partis qui participent aux élections. Si aucun parti n'atteint la moyenne électorale, le parti avec la majorité des voix reçoit le premier siège et le parti qui a le deuxième plus grand nombre des voix obtient le siège suivant. Ce processus continue jusqu'à ce que tous les sièges soient attribués.

Si la moyenne électorale est atteinte, le processus d'attribution des sièges est un peu plus compliqué. Dans ce cas, "la formule du plus grand reste" est utilisée. Les partis qui reçoivent la moyenne électorale gagnent des sièges automatiquement. Après que ces partis sont enregistrés comme vainqueurs, leurs restes de voix électorales (total des voix moins la moyenne électorale) sont comparés avec le nombre total de voix des partis non gagnants. Les partis qui avaient déjà obtenu la moyenne électorale ne peuvent atteindre un deuxième siège que si leurs restes de voix sont plus élevés que le nombre de voix original des autres partis. Pour un exemple de ce processus plutôt complexe, voir les exemples des calculs pour une circonscription fictive «X» dans le cadre ci-dessous.

L'inconvénient de ce système, qui ressort clairement dans l'exemple de la circonscription X, c'est qu'il est presque impossible pour un parti unique de gagner plusieurs sièges dans une seule circonscription. Cela ne pourrait se passer que si le reste des voix de ce parti est supérieur au compte original pour les autres partis. Dans la circonscription X, par exemple, le Parti A a obtenu 1800 voix, alors que Partie D n'a reçu que 700. Bien que, dans ce cas, le Parti A a reçu 30 pour cent des voix et Parti D a reçu seulement 12 pour cent, les deux partis ont obtenu la même représentation au Parlement – un siège chacun – malgré une différence de près de 20 pour cent d'appui électoral.

Puisqu'il est très difficile pour un parti unique de gagner plusieurs sièges dans une circonscription, la probabilité est augmentée que le parlement sera composé d'un grand nombre de partis, chacun avec un nombre très limité de représentants.

Le système électoral au Maroc L'exemple de la circonscription X

Nombre de bulletins soumis: 6000
Nombre de sièges: 4
Seuil (6%): 360
Nombre de bulletins valables: 5640
Moyenne électorale: 1411

Voix par parti:
Parti A: 1800 Parti E: 450
Parti B: 1600 Parti F: 350
Parti C: 1100
Parti D: 700

>>>Parce qu'ils ont atteint la moyenne électorale,
Parti A et Parti B reçoivent chacun un siège.

Restes des voix:
Parti A: 389 Parti E: 450
Parti B: 186 Parti F: 350
Parti C: 1100
Parti D: 700

>>>Fondé sur une comparaison des restes des voix
électorales (pour les partis gagnants) et les voix origi-
nales soumises (pour les non-gagnants), Parti C et Parti
D gagne chacun un siège.

Gagnants finaux – un siège chacun :
Parti A, Parti B, Parti C, Parti D

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PRÉÉLECTORALE INTERNATIONALE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2007 AU MAROC

Rabat, 15 Août 2007

Ce rapport est établi par une délégation préélectorale internationale affectée au Maroc. Organisée en coordination avec l'Institut Démocratique National (NDI), cette délégation intervient dans le cadre d'une mission internationale pour l'observation des élections, sur invitation du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), conseil marocain chargé de la supervision des activités relatives à l'observation des élections. La Délégation a été en visite au Maroc du 9 au 15 août 2007. Cette mission préélectorale vise à montrer l'intérêt de la communauté internationale pour le développement du processus politique et de la gouvernance démocratique au Maroc, faire une évaluation pertinente et impartiale de l'environnement politique et de son impact sur les élections législatives du 7 septembre et formuler des recommandations à même de soutenir le développement démocratique au Maroc.

Présidée par Mme Frances Fitzgerald, membre du Sénat irlandais (*Seanad Éireann*), la Délégation est composée des membres suivants: Joseph Gaylord, Consultant politique et ancien Directeur du Comité républicain au Congrès; Matthew Frumin, Conseiller principal auprès du NDI; Tamara Cofman Wittes, Directrice du Projet de Démocratie et de Développement du Moyen-Orient auprès du Centre Saban pour la Politique du Moyen-Orient, relevant de l'Institution Brookings; et Abdulredha Hasan Ali Mohamed, Secrétaire Général de l'Association des Droits de l'Homme du Bahraïn. La Délégation a mené son évaluation conformément à la législation marocaine et sur la base des normes internationales relatives à l'observation non partisane des élections telles qu'elles figurent dans la *Déclaration de principes pour l'Observation internationale d'Élections*.

Durant son séjour, la Délégation a rencontré un large éventail d'hommes et de femmes politiques marocains, dirigeants de la société civile, des responsables gouvernementaux, des autorités responsables des élections ainsi que les représentants des médias et de la communauté internationale à Rabat. La Délégation s'est, par ailleurs, déplacée à Fès, Meknès et Benslimane.

Une équipe internationale comptant 40 à 50 observateurs sera présente au Maroc durant la semaine couvrant le jour des élections. Cette délégation sera répartie à travers le pays pour observer la campagne électorale, le déroulement de la journée des élections ainsi que le processus politique post-électoral. Au terme de sa mission, l'équipe des observateurs remettra son rapport.

Quant à la Délégation préélectorale, son but n'est aucunement d'intervenir dans le processus électoral. Elle n'a ni l'intention ni le pouvoir de le faire. Sa mission se limite à l'élaboration d'un rapport d'évaluation final sur le processus électoral. Car en fin de compte, c'est au peuple marocain qu'il revient de mesurer l'importance et la signification des élections de 2007. La Délégation rend le présent rapport dans la perspective de soutenir et renforcer le processus démocratique au Maroc.

I. RÉSUMÉ

Les élections du 7 septembre 2007 permettront aux Marocains de tirer avantage des ouvertures démocratiques enregistrés ces dix dernières années. Si les progrès escomptés n'ont pas toujours été constants dans ce domaine, il n'en demeure pas moins que durant cette période les efforts déployés pour favoriser l'ouverture

politique et sociale du pays dans le cadre d'une monarchie centralisée ont été assez concluants. Ainsi, les élections de 2007 offrent une importante opportunité pour renforcer le processus de démocratisation au Maroc.

L'environnement électoral est marqué par un certain nombre de facteurs positifs ; citons à cet égard l'effort consenti par les grands partis politiques visant à se distinguer par des programmes électoraux axés sur les enjeux et par des campagnes basées sur les intérêts des électeurs. De même, les efforts déployés en matière d'inscription des électeurs et d'éducation civique ont eu pour but de revoir à la hausse la participation aux élections, notamment auprès des jeunes. En outre, les préparations administratives pour les élections sont prometteuses. De même, le rôle joué par la société civile en termes de défense des politiques, d'éducation et de préparation de l'observation interne des prochaines élections ont été notables et positives.

En revanche, cette activité électorale positive intervient dans un contexte marqué par un manque de confiance vis-à-vis des institutions politiques et des structures du système politique. Ce manque de confiance peut limiter l'impact de cette activité sur les élections. Les importants efforts fournis pour augmenter la participation des électeurs traduit l'inquiétude quant aux risques que représentent la désaffection des électeurs et par conséquent un faible taux de participation. En même temps, et étant donné les mécanismes de la loi électorale, il s'avère extrêmement difficile pour tout parti de réaliser une nette majorité au Parlement. De plus, il peut y avoir un important décalage entre le nombre de votes populaires recueillis par les différents partis et leur représentation au sein du Parlement élu.

Certes, d'intenses efforts sont déployés pour promouvoir le rôle de la femme, mais il est nécessaire de poursuivre l'action dans ce sens pour déterminer les meilleurs moyens de renforcer les capacités politiques féminines. Sur un autre plan, les problèmes survenus avec la presse dernièrement peuvent avoir un impact sur la couverture des événements politiques et, par conséquent, sur les élections.

Il est donc important pour les autorités marocaines d'accorder un maximum d'ouverture durant la campagne électorale et permettre un libre échange d'idées lors de la course aux élections. En outre, de considérables efforts doivent être consentis pour que la représentativité au sein du prochain gouvernement reflète, autant que possible, la volonté du peuple marocain et que le gouvernement et le Parlement élus soient plus capables de représenter les intérêts des citoyens et assumer leur rôle de manière plus efficace. Pour faire preuve d'efficacité, le processus démocratique doit prendre en considération les préférences des électeurs dans les décisions politiques. C'est probablement la première tâche que le Maroc devrait assumer dans le cadre de son développement démocratique après les élections de 2007.

II. LE CONTEXTE ELECTORAL

La période préélectorale est décisive pour comprendre et évaluer dans quelle mesure les élections ont été démocratiques. L'évaluation exhaustive de toute élection doit tenir compte de tous les aspects du processus électoral à savoir : le cadre juridique, l'environnement politique avant et durant la campagne, les procédures de vote et de comptage de voix, la mise en tableaux des résultats, l'instruction et le règlement des plaintes et les conditions entourant la mise en oeuvre des résultats des élections.

Durant les dix dernières années, le Maroc a connu d'importants changements vers plus d'ouverture politique et sociale dans le cadre d'une monarchie centralisée. Initiée durant les derniers jours du règne de Hassan II, après des décennies de pouvoir autoritaire, la politique de libéralisation a atteint sa vitesse de croisière après l'accession au trône du roi Mohammed VI en 1999. Les élections législatives de septembre 2002 ont été raisonnablement gérées dans la mesure où les autorités électorales ont approuvé pour la première fois la présence d'observateurs locaux, assurant l'accès aux médias à tous les partis politiques et lançant des programmes d'éducation des électeurs sponsorisés par le gouvernement. Ces élections ont été également marquées par l'amélioration de la participation des candidates féminines dans le champ politique à travers l'établissement d'une liste nationale réservée aux femmes et approuvée par l'ensemble des partis. Cette initiative a augmenté de deux à 35 le nombre des femmes parlementaires. L'ouverture du processus politique a favorisé la promotion des droits de la personne et mis en chantier les réformes économiques et sociales telles l'élaboration du Code de la Famille (*Moudawana*) et l'Instance Equité et Réconciliation. L'attention a également été accordée à d'autres réformes politiques qui avaient pour objectif de constituer un gouvernement responsable, investi d'un mandat clair et capable de s'unir autour d'un programme bien défini une fois en poste. En revanche, les élections de 2002 ont déçu par la désignation par le Roi d'un premier ministre n'ayant pas d'appartenance politique. A la veille des prochaines élections, les acteurs politiques semblent croire que le Roi entend désigner un cabinet de ministres qui tiendra en considération les choix des électeurs.

Alors que le processus de démocratisation prenait sa vitesse de croisière au lendemain des élections de 2002, comme décrit plus amplement ci-dessous, certains événements récents ont ralenti cette avancée, faisant des élections de 2007 une échéance d'autant plus importante pour déterminer dans quelle mesure le processus de démocratisation gagnera la confiance du peuple. Certains aspects spécifiques du contexte des élections législatives de 2007 sont traités ci-après.

La loi sur les partis politiques: Comme première étape de réforme politique au titre des élections de 2007, un processus constructif avec les partis politiques a donné naissance à une nouvelle loi sur les partis politiques en décembre 2005. La loi en question stipule les règles et les règlements qui visent à renforcer les partis politiques et à les rendre moins centralisés et moins axés sur les personnes. Cette loi encourage aussi l'adoption de programmes clairement définis qui se fondent sur des idées et des politiques sociales, l'utilisation de mécanismes démocratiques internes pour promouvoir l'implication des membres du parti et l'exigence de la transparence dans les finances des partis. D'autres volets ont été abordés par cette loi, notamment le financement des partis par l'Etat, les critères élémentaires de reconnaissance par l'Etat, la formalisation des coalitions et la tenue obligatoire du congrès du parti tous les cinq ans.

Cette loi a été adoptée dans l'intention de rendre l'échiquier politique marocain plus gérable à travers le renforcement des partis. Il semble que c'est là un important facteur qui a contribué à la consolidation des partis et à un certain renouveau du leadership grâce à une démocratisation interne de plus en plus importante.

Le Code électoral: En 2002, le gouvernement marocain a officiellement parachevé la réforme des lois électorales en guise de préparation aux élections qui ont eu lieu la même année. Ce système est resté en vigueur, avec les quelques légers amendements qui lui ont été apportés récemment. Le gouvernement marocain a opté pour un système électoral de représentation proportionnelle, avec des circonscriptions à plusieurs sièges, en remplacement de l'ancien système uninominal majoritaire à un tour, avec un seul siège par circonscription.

En vertu de ce système, chaque parti intéressé par une circonscription donnée propose une liste de candidats dont le nombre est égal au nombre de sièges à pourvoir. Au scrutin, les électeurs expriment leurs préférences pour tel ou tel parti, plutôt que pour tel ou tel candidat. Le système marocain est un système de scrutin de liste fermée, c'est-à-dire que chaque parti détermine l'ordre dans lequel les candidats figurent sur la liste et, partant, l'ordre de leur élection. L'électeur peut sélectionner le parti qu'il préfère et non pas le candidat de la liste qu'il aimerait voir élu. Ces changements comprennent également l'adoption du bulletin de vote unique. Il s'agit en effet d'un pas positif qui a réduit les risques d'achat de voix. La représentation proportionnelle, telle qu'appliquée au Maroc, utilisant le principe du plus grand reste, rend très difficile pour les partis, pris individuellement, de gagner plus d'un siège par circonscription et augmente les chances de répartir les sièges du Parlement de manière relativement égale entre les grands partis.

Les révisions du Code électoral ont été finalisées au début de l'année 2007. Alors que ces révisions auraient pu permettre de rendre la représentation au sein du Parlement plus en phase avec le vote populaire, la version finale n'a pas trop mis l'accent sur le problème des partis qui ne sont pas capables de décrocher plus d'un siège dans une circonscription. Le Code a, en revanche, relevé de trois à six pour cent le seuil requis pour pouvoir obtenir des sièges au Parlement. La proposition consistant à l'augmenter à 10% fut rejetée. Le changement du seuil n'aura probablement aucun effet sur la répartition des sièges au niveau des circonscriptions, mais pourrait affecter leur répartition au niveau de la liste nationale consacrée aux candidates féminines. Début 2007, un certain nombre d'ajustements ont également porté sur les circonscriptions, augmentant leur nombre à 95 et fixant à cinq le nombre maximum de candidats par circonscription. En même temps, la règle stipulant qu'un parti doit avoir recueilli trois pour cent des votes en 2002 pour se présenter aux élections en 2007 a été rejeté par le Conseil Constitutionnel. Ces changements n'ont pas eu d'effet sur le système tel qu'il est conçu: une répartition des sièges relativement égale parmi les principaux partis nonobstant la totalité des votes enregistrés.

La confiance dans le système de représentation proportionnelle prévu par la loi marocaine et le réaménagement de certaines circonscriptions électorales risquent de résulter sur un Parlement où aucune majorité ne puisse se dégager. C'est ainsi que certains grands partis ne décrocheront que peu de sièges comparés au nombre de votes qu'ils auront recueillis quoiqu'il faille attendre l'annonce des résultats et la fin du processus électoral pour pouvoir se prononcer. On peut cependant dire que le risque de décalage entre le nombre de voix recueillies et le nombre de sièges alloués demeure plus important que sous le système uninominal majoritaire à un tour en usage avant les élections de 2002 ou sous un système de représentation proportionnel sans restrictions.

Le pouvoir du Parlement risque de subir une balkanisation. Ces deux facteurs risquent de décrédibiliser le Parlement et les partis politiques aux yeux des masses. Compte tenu de ces problèmes éventuels, il serait utile pour les autorités marocaines de prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer le Parlement élu afin d'instaurer la confiance dans les institutions politiques et dans le processus démocratique. Il serait également important pour les élus marocains d'assumer pleinement les responsabilités que leur confère la Constitution actuelle.

Inscription des électeurs: Des efforts louables ont été fournis par le gouvernement, la société civile et les partis politiques pour hausser le taux d'inscription afin de remédier au taux enregistré lors des élections précédentes. En effet, le taux de vote a tellement reculé lors des cinq dernières élections que seulement la moitié des électeurs est allé aux urnes ; de même que 17% de ces électeurs auraient mis des bulletins annulés. Même

en 2003 lors des élections municipales, quand l'âge de voter a été ramené à 18 au lieu de 20 ans, la participation aux élections a chuté de plus de 20 pour cent par rapport aux six dernières années. Le Ministère de l'Intérieur a lancé un processus d'inscription des nouveaux électeurs en avril et mai 2007, avec pour objectif d'inscrire trois millions de nouveaux électeurs. Outre l'inscription en personne, les citoyens pouvaient envoyer un SMS en composant un numéro de téléphone donné afin de voir s'ils sont déjà inscrits sur les listes électorales et/ou s'ils ont besoin de s'y inscrire et où ils doivent le faire. Les organisations de la société civile se sont également impliquées pour augmenter le nombre des électeurs inscrits et encourager leur participation. Ainsi, 15.510.505 citoyens se sont inscrits sur les listes électorales, représentant un peu plus de 79 pour cent de la population apte à voter. Parmi ceux-là, 10 pour cent ont été nouvellement inscrits : une réalisation fortement louable. Les femmes constituent 48,7 pour cent de l'ensemble des électeurs inscrits. 80 pour cent des électeurs nouvellement inscrits ont moins de 34 ans et l'âge de 57 pour cent d'entre eux se situe entre 18 et 24 ans.

Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur aurait permis à chaque parti d'avoir des copies de CDs contenant les listes d'électeurs même si la loi ne l'exige pas. A ce propos, la plupart des partis ont informé la Délégation qu'ils ont passé en revue les listes et affirmé que même si elles contiennent quelques erreurs, les problèmes y afférents restent somme toute limités.

L'administration de l'opération électorale: Plusieurs démocraties transitionnelles ont choisi de faire appel à des commissions électorales indépendantes. Celle-ci présente l'avantage de rassurer le public sur l'impartialité de l'administration du processus électoral. Au Maroc, les opérations électorales sont administrées par le Ministère de l'Intérieur. Pour les prochaines élections, on a fait appel au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) en vue de superviser les efforts des observateurs locaux et internationaux.

Les préparations du Ministère de l'Intérieur pour le jour des élections semblent exhaustives. Les partis politiques dans leur diversité ont exprimé leur confiance quant au bon déroulement des procédures électorales dans les bureaux de vote. En revanche, les principales inquiétudes exprimées devant la Délégation concernent, outre le taux de participation, l'achat des voix, la possible confusion quant au rôle des observateurs et la transparence du comptage des voix.

Les règles de campagne: Un certain nombre de partis se sont dits inquiets de voir leurs adversaires s'adonner à l'achat des voix. Il semblerait que des incidents aient eu lieu dans ce sens. Les interlocuteurs de la Délégation se sont dits convaincus que les autorités entendent appliquer fermement les règles de campagne, y compris concernant l'achat des voix. Il est évidemment important que les autorités appliquent vigoureusement toutes les lois pertinentes envers tous les partis politiques sans distinction aucune. Il est également prévu d'interdire l'usage des ressources de l'Etat ou les institutions religieuses à des fins politiques. Ces interdictions doivent également être appliquées de manière impartiale.

Rôle des observateurs: La structure de l'administration des élections confère au Ministère de l'Intérieur un pouvoir d'administration générale et au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) une autorité d'observation. Le risque qui se présente cependant est que les agents électoraux internes peuvent être sujets à une confusion concernant le rôle, les droits et les responsabilités des observateurs locaux et internationaux. Jusqu'à présent, le Ministère de l'Intérieur n'a pas donné aux responsables électoraux des directives écrites sur la manière d'interagir avec les observateurs. De fait, c'est la première fois que des observateurs internationaux

seront présents à des élections au Maroc. A ce titre, il convient de signaler que les autorités marocaines sont conscientes du fait que les observateurs locaux et internationaux jouent un rôle constructif dans le renforcement du processus démocratique. Mais pour permettre aux observateurs de s'acquitter de leur tâche de la manière la plus optimale et la plus positive, il est impératif que des instructions écrites soient adressées aux responsables des élections dans chaque bureau de vote sur les droits et les obligations des observateurs, conformément aux principes stipulés dans la *Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections*.

L'observation internationale et l'observation locale se complètent. L'observation locale est un moyen supplémentaire et important qui vise à impliquer les citoyens dans le processus démocratique. On devrait permettre au réseau des observateurs locaux d'engager sur le terrain autant d'observateurs qualifiés et formés que nécessaire. Il est également important que les observateurs aussi bien locaux qu'internationaux soient entièrement informés sur leurs droits et obligations et qu'ils s'acquittent de leur tâche de manière professionnelle et impartiale tout au long du processus électoral.

La transparence du comptage des voix: Etant donné le mode selon lequel les votes sont comptés au Maroc et la formule complexe d'allocation des sièges, l'annonce des résultats risque de tarder même après la fermeture des bureaux de vote. Cependant, plus le retard est important, plus l'inquiétude du public monte concernant d'éventuelles fraudes et autres manipulations. L'expérience internationale montre que des efforts doivent être consentis pour annoncer les résultats le plus tôt possible. Il est important à ce titre que le comptage des voix soit complètement transparent à toutes les étapes pour les représentants des partis politiques et les observateurs locaux et internationaux. L'un des éléments importants de cette transparence est que le résultat final soit annoncé publiquement et le plus rapidement possible, reflétant ainsi non seulement les résultats au niveau national et au niveau des circonscriptions mais aussi les comptages pour chaque bureau de vote. Cela peut avoir des implications sur les procédures concernant la rétention des bulletins au niveau local.

La campagne des partis: Les deux semaines de campagne électorale officielle se situe entre le 25 août et le 6 septembre. Les candidats pourront s'inscrire officiellement du 17 au 24 août, sachant que certains partis ont déjà annoncé leurs candidats. Vu la dynamique politique actuelle, des indications claires montrent que la plupart des partis politiques reconnaissent qu'ils doivent répondre directement aux attentes des électeurs, se distinguer par des programmes clairs et s'engager de manière plus directe auprès des citoyens à travers le pays. Les partis politiques ont élaboré des programmes plus détaillés concernant des enjeux politiques spécifiques. Ils ont également revu à la hausse les activités de proximité et participé à des débats publics et à des forums politiques. Ces efforts représentent une coupure avec les approches adoptées lors des dernières élections dans lesquelles les campagnes étaient axées sur les candidats en tant qu'individus et fondées sur les relations personnelles.

Cependant, le financement des campagnes requiert des ressources substantielles. Par conséquent, il s'avère que dans certains cas les candidats sont moins choisis sur la base de leur carrière au sein du parti ou de leur engagement envers ses principes que sur leur capacité à financer les campagnes. Dans ce sens, l'échiquier politique marocain ressemble à ceux des autres pays. Les partis politiques doivent, par ailleurs, relever le défi consistant à mettre en rapport les programmes nationaux avec les campagnes menées par les candidats à l'échelle locale. Il est important que l'immense travail qui est en train d'être accompli par les partis à l'échelle nationale -en plaçant des thèmes électoraux spécifiques au centre de la prochaine campagne -se reflète sur la période postélectorale. Compte tenu de la désaffection envers le système politique marocain, il sera, cependant, important que

cela survienne. Si les parlementaires ne sont pas capables de montrer aux électeurs des réalisations concrètes durant leur prochain mandat de cinq ans, les électeurs vont non seulement abandonner les partis mais aussi tout le processus démocratique.

Le rôle de la femme: Les femmes ont réalisé des avancées remarquables lors des élections de 2002, dues essentiellement à l'accord passé entre les partis politiques de dédier une liste nationale aux femmes candidates. Il s'en est suivi que 30 des 325 sièges à pourvoir au Parlement sont allés automatiquement aux femmes. Cinq autres femmes ont été élues au niveau des circonscriptions. Le nombre de sièges ainsi occupé par les femmes est passé de deux à 35, faisant du Maroc l'un des pays de la région qui a le plus grand taux de représentativité féminine au Parlement. Autant dire qu'il s'agit d'un acquis de taille.

L'on fonde de grands espoirs sur l'extension de la liste nationale ou la mise en place d'autres mécanismes à même d'augmenter le nombre des Parlementaires femmes à un taux dépassant les 10%. Mais la dernière version du Code électoral ne donne pas aux femmes l'opportunité de rehausser leur représentation. Le *statu quo* est ainsi maintenu. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu sur la liste nationale, des efforts supplémentaires ont été fournis par les associations féminines et par les femmes à l'intérieur des partis afin de promouvoir la représentation de la femme dans les listes des partis au niveau des circonscriptions et préparer les candidates afin de mener des campagnes plus efficaces et plus compétitives. Mais les résultats sont restés en deçà des espérances. Les associations féminines ont d'ailleurs indiqué que la liste nationale a peu incité les partis politiques à présenter des militantes qualifiées à la tête des listes locales des partis. La société marocaine tirera avantage en s'engageant dans un examen continu de l'impact des changements récents, afin de déterminer la meilleure manière de promouvoir à long terme la participation de la femme à la politique et revoir à la hausse sa représentation au Parlement.

Rôle de la société civile: les organisations de la société civile ont réagi aux ouvertures inédites opérées par le Roi en s'engageant plus activement sur les questions principales présentant un intérêt pour elles et en menant des campagnes publiques d'informations relativement efficaces sur des questions spécifiques. La révision du Code de la Famille (*Moudawana*), à titre d'exemple, a offert aux organismes de la société civile l'occasion d'aller de l'avant et prouver leur aptitude à influencer sur la politique. De même, l'Instance Équité et Réconciliation a permis aux organismes civiques de se positionner comme intermédiaires entre les décideurs politiques et le public. À mesure que l'espace s'élargissait, les organismes civiques s'engageaient de plus en plus, et avec davantage de détermination, sur des questions plus sensibles, tels que la défense des droits de la personne et l'accès à l'information.

Cet effort se traduit aujourd'hui par l'engagement de la société civile dans la préparation des élections. En effet, les groupes de la société civile jouent un rôle avant-gardiste en matière de promotion de l'éducation électorale, condition essentielle pour ramener le nombre des bulletins annulés en dessous du taux exceptionnellement élevé de 17 % enregistré en 2002. Les efforts consentis par l'association « 2007 Daba » ainsi que par d'autres organisations locales, par exemple, ont déjà touché directement plus de 2 millions de citoyens dans toutes les régions du pays. De même, les spots publicitaires diffusés à la radio et la télévision par les groupes civiques ont atteint des millions de plus, et ceux-ci ont joué un rôle déterminant en stimulant le débat entre les partis sur des questions de campagne spécifiques. D'autant que les organismes de la société civile ont joint leurs efforts pour mettre en place un système d'observation interne des élections. A cet égard, les observateurs internes peuvent apporter un soutien précieux au processus électoral. Toutefois, comme nous l'avons signalé plus haut, il serait important que

les responsables des élections soient entièrement informés des droits et des responsabilités des observateurs et que ceux-ci soient entièrement formés aussi bien sur ces questions que sur les procédures pertinentes relatives au jour des élections.

Rôle des médias: Le Maroc est parfois considéré comme “un oasis de liberté d’expression relative”, comparée à ses voisins ainsi qu’aux autres pays arabes. La censure de la presse a d’abord été atténuée par le Roi Hassan II peu avant sa mort en 1999, et, à l’intronisation de son fils le Roi Mohammed VI, sur fond de promesses de changement démocratique, beaucoup d’espoirs ont été fondés sur la poursuite de la libéralisation. Certes, la liberté d’expression est garantie par la Constitution du Maroc, mais le Code de la presse interdit de critiquer l’Islam, le Roi et l’« intégrité territoriale » du Maroc, autrement dit sa souveraineté revendiquée sur le Sahara occidental. Les journalistes qui enfreignent cette loi risquent de lourdes peines d’emprisonnement et de fortes amendes.

À ce titre, on a assisté à des transgressions notoires de la liberté de la presse. Ainsi, en janvier 2007, Driss Ksikes et Sana al-Aji, respectivement rédacteur en chef et journaliste à l’hebdomadaire « Nichane » rédigé en arabe marocain, ont été condamnés chacun à trois ans de prison avec sursis et à 9.000 \$US d’amende pour avoir publié un article de 10 pages sous le titre « Comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique ». Ils ont été également interdits de pratiquer le journalisme pendant deux mois, et pendant ce temps leur magazine et son site Web ont été également fermés. Pour sa part, Aboubakr Jamaï, rédacteur en chef de l’hebdomadaire de langue française « Le Journal Hebdomadaire », a été condamné à une amende de 350.000 \$US en janvier 2007 pour des articles sur la question du Sahara occidental. Il a également été forcé de démissionner de son poste de directeur de publication et quitté le Maroc peu de temps après. Le 5 août 2007, le magazine hebdomadaire de langue française « Tel Quel » et son pendant arabophone « Nichane » ont été saisis par le gouvernement. Leur directeur, Ahmed Reda Benchemsi, a été accusé de “manquement au respect dû à la personne du Roi et à la moralité publique” à cause d’un éditorial faisant une lecture analytique du dernier discours du Roi prononcé à l’occasion de la fête du Trône et d’un article intitulé “le sexe dans la culture islamique”. Benchemsi devra comparaître devant le tribunal le 24 août courant.

Néanmoins, aucune de ces questions n’a affecté directement la couverture des élections. La Délégation n’a entendu aucune allégation faisant état d’intimidation directe de la presse aux fins d’appuyer ou de s’opposer à aucun des différents candidats individuels ou partis, de même qu’aucun des plus grands partis ne s’est plaint à nous de l’absence de l’accès aux médias. Néanmoins, l’instabilité de l’environnement de la presse pourrait affecter le débat politique plus large et, par conséquent, entraver la réalisation d’un objectif autrement plus important, à savoir le renforcement du processus et institutions démocratiques.

En ce qui concerne l’accès aux médias pendant la campagne électorale, le temps de passage dans les médias publics sera imparti sur la base de la représentation actuelle au Parlement. En conséquence, les sept groupes Parlementaires des plus grands partis, qui se partageront à égalité 70 % du temps qui leur est consacré dans les médias, sont satisfaits de cette répartition, alors que les autres partis, plus petits, qui disposent de peu ou pas de sièges au Parlement et qui se partageront, à égalité aussi, les 30 % restants du temps ne le sont pas. Au moment où les différents pays adoptent différentes approches dans l’assignement du temps de passage dans les médias publics, la question principale qui se pose est de savoir si les partis bénéficient d’assez d’opportunités pour se présenter afin de permettre aux électeurs de faire un choix politique réfléchi et fondé. L’approche

marocaine semble satisfaire cette condition et est tout à fait en conformité avec ce qui se pratique ailleurs. Elle a cet effet, voulu ou non, d'encourager les coalitions et les plus grands partis et de décourager la formation des petits partis. C'est là, à vrai dire, un problème auquel se trouvent confrontés tous les systèmes politiques.

III. RECOMMANDATIONS

Dans l'esprit de la coopération internationale et des valeurs démocratiques que nous partageons, nous formulons, en toute déférence, les recommandations suivantes :

1. Les autorités marocaines devraient veiller à l'application, impartiale et équitable, de toutes les lois régissant les campagnes, y compris l'interdiction de l'achat de voix, l'interdiction de l'utilisation des ressources publiques ou des établissements religieux pour faire campagne, ainsi que des règlements régissant le financement des campagnes.
2. Les autorités marocaines devraient opérer le maximum d'ouverture dans les campagnes électorales et le libre échange d'idées dans la course aux élections. La couverture libre et totale du processus électoral et des questions politiques, de manière globale, par la presse écrite et audiovisuelle marocaine devrait être encouragée. Les actions susceptibles de décourager le discours politique devraient être évitées, avant et après les élections.
3. Les partis, tant au niveau national que régional, devraient compter sur leurs propres efforts pour gagner la fidélité des électeurs par des programmes centrés sur les grandes questions et sur l'approche de l'électeur. Les partis devraient particulièrement oeuvrer pour encourager et exhorter leurs membres nouvellement élus à s'engager activement dans l'activité législative. Les parlementaires devraient être encouragés à assumer activement les missions qui leurs sont dévolues en vertu de la Constitution.
4. Des instructions claires et écrites devraient être données aux responsables des élections dans chaque bureau de vote local concernant la façon de se comporter avec les observateurs nationaux et internationaux. Ces instructions doivent répondre aux exigences mentionnées dans la *Déclaration de Principes pour l'Observation internationale d'Élections*, laquelle doit s'appliquer de la même manière à l'observateur local en matière de droits et d'obligations.
5. Les observateurs devraient avoir des lettres de créance universellement reconnues pour assurer l'accès libre aux bureaux de vote.
6. L'observation locale est un moyen important pour impliquer les électeurs dans le processus démocratique et améliorer leur confiance dans le processus politique. Aussi devrait-on permettre au réseau d'observateurs locaux d'engager sur le terrain autant d'observateurs qualifiés et formés qu'il est nécessaire.
7. Les observateurs locaux et internationaux doivent être complètement informés sur leurs droits et obligations et s'acquitter de leur tâche de manière aussi professionnelle qu'impartiale.

8. Les résultats des élections doivent être annoncés le plus tôt possible, et les observateurs doivent avoir librement accès à l'opération de comptage et de mise en tableaux des résultats. Les résultats finaux doivent être publiés, immédiatement après leur mise en tableaux, y compris les résultats généraux et les résultats par bureaux de vote.
9. Le gouvernement, les partis politiques et la société civile doivent continuer leurs efforts visant à s'ouvrir sur les électeurs. Néanmoins, sur le long terme, l'intéressement du citoyen exige de grands efforts pour mettre plus en adéquation les préférences des électeurs, la représentation parlementaire et les résultats politiques.
10. Sur le long terme, les autorités marocaines devraient réfléchir aux changements juridiques qui pourraient améliorer cette situation, développer des partis politiques forts et efficaces au sein du Parlement et rendre les institutions politiques plus efficaces.
11. Les effets à long terme de la structure électorale relative à la participation de la femme devrait être étroitement contrôlée et évaluée, le but étant de déterminer les meilleurs moyens à même d'augmenter l'autonomisation politique des femmes ainsi que la représentation féminine au Parlement et au sommet des partis politiques.

La Délégation tient à remercier toutes les parties avec lesquelles elle a eu le plaisir de s'entretenir.

IV. INFORMATIONS

Pour de plus amples informations, prière de contacter: à Rabat, M. Gérard Latulippe au +212 37 77 01 26/50; et à Washington, DC, M. Jeffrey England au +1 202 728 5500.

RÉSUMÉ

Du 11 octobre au 30 novembre 2006, The People's Mirror a mené une série de 16 "focus groupes" avec des citoyens marocains sur leurs conceptions des partis politiques. Les objectifs de la recherche comprennent notamment de faire l'essai des messages conceptuels, et d'évaluer les besoins des citoyens, leurs priorités et leurs attentes des partis politiques.

Selon cette évaluation, la perception générale des partis politiques est entachée d'une méfiance globale de la capacité des partis à participer au développement du pays. Les connaissances des participants des partis sont limitées et illustrent un grave manque de communication entre les partis et les citoyens. À l'exception du Parti de la Justice et du Développement (PJD), la plupart des partis sont accusés de corruption et d'avoir menti aux électeurs pendant des élections. La jeunesse est particulièrement suspicieuse des partis et désenchantée par système politique dans l'ensemble.

L'évaluation des messages conceptuels indique une augmentation importante du conservatisme, en particulier dans les groupes les plus jeunes. Toutefois, le conservatisme reste culturel plutôt que politique ; la plupart des participants rejettent la modernité comme un mode de vie, et pourtant ils épousent ses aspects par rapport à la technologie et le développement. En conséquence, il serait juste d'appeler ces groupes "des protectionnistes culturels". Ils sont préoccupés par l'impact possible de la modernité sur leur identité, et leurs valeurs sociales et religieuses. De même, les messages religieux sont plus attrayants parce qu'ils lient la religion à une meilleure gouvernance, moins de corruption et d'une gestion saine des finances publiques. Cependant, les participants rejettent les modes de gouvernance religieuses et les associent avec une limitation des libertés et le terrorisme.

Selon les participants, les partis devraient d'abord commencer par améliorer leurs modes de communication avec les circonscriptions afin d'améliorer le déficit de crédibilité et de reconstruire la confiance entre les partis et les électeurs.

PERCEPTIONS GLOBALES DES PARTIS POLITIQUES

En général, les participants aux focus groupes ont une conception négative des partis politiques. Ils les perçoivent comme douteux, corrompus et incapables d'entraîner le changement qui est très recherché au pays. Selon l'évaluation du People's Mirror des conceptions des participants, il y a de considérables questions concernant la crédibilité et le manque de communication entre les électeurs et les partis politiques, ainsi qu'un écart marqué les générations.

LE DÉFICIT DE GRÉDIBILITÉ

"Pendant 20 ans, les partis avaient promis de construire une école dans mon village, et pendant 20 ans, ils ne tenaient pas à leur promesse, jusqu'à ce qu'un ONG le fasse. Cette ONG est venue dans mon village et a construit une école pour nos enfants. Alors, vous me demandez de quels partis? Ils n'ont rien fait pendant 20 ans! Il a fallu une ONG pour faire quelque chose!" (Homme, région rurale)

Dans tous les groupes, les participants ont exprimé peu de foi en la capacité des partis à améliorer le niveau de vie des citoyens. Les raisons, selon les participants, sont de deux ordres: il y a un décalage entre ce que les partis disent et ce qu'ils font en réalité, et entre leurs plates-formes et les priorités des citoyens.

Tous les participants ont accusé des partis d'avoir menti aux électeurs pendant la campagne électorale en faisant des promesses qu'ils n'avaient pas l'intention de tenir. En outre, les participants n'ont pas distingué entre les partis quand ils les appelaient menteurs, à l'exception du PJD. Ils étaient particulièrement critiques des anciens partis de l'opposition tels que l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), qui, dès qu'elle est entrée au gouvernement, n'était pas capable de livrer les réformes démocratiques et sociales qu'elle avait demandées en opposition.

D'autre part, les participants étaient plus préoccupés par des défis quotidiens et des moyens d'améliorer leur niveau de vie que par des notions abstraites de la démocratisation ou de la modernisation. Globalement, ils voulaient des emplois, des revenus, des établissements de santé fiables et accessibles, des logements décents, des routes, des écoles pour leurs enfants et moins de corruption dans les hôpitaux et les administrations. La majorité des participants étaient imperméables aux croisades des partis pour des droits et des libertés culturels et politiques ; leurs priorités restaient étroitement liées à l'urgence de développer le pays afin de réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie.

“Bon, disons qu'il y a de la discrimination dans le pays. Mais il y a d'autres choses qui sont plus importantes et plus urgentes qu'il faut lutter contre [...] si nous voulons développer le pays, nous aurons à surmonter cela”. (Jeune homme, région urbaine)

LE MANQUE DE COMMUNICATION

Les participants se plaignaient d'un grave déficit de communication entre les partis et leurs circonscriptions. Selon la majorité des participants, des groupes urbains et ruraux, les citoyens n'ont aucun moyen de contacter leurs représentants parlementaires, à l'exception des représentants du PJD. L'ensemble se plaignait que leurs opinions ne sont pas prises en compte dans le processus décisionnel.

“Ils nous contactent pendant les élections pour leurs propres intérêts et dès qu'ils gagnent, ils disparaissent. Je ne sais même pas où se trouve le bureau de mon représentant parlementaire, et je ne sais pas comment le contacter”. (Femme, classe moyenne urbaine)

En conséquence, la connaissance de la plupart des participants des partis politiques, leur direction, leurs idéologies et leur histoire reste extrêmement limitée. Des femmes des circonscriptions rurales n'ont même pas compris le terme “parti politique”. Ainsi, les participants ne pouvaient pas distinguer entre les différents et nombreux partis et donc les considèrent “d'être tous dans le même bateau”.

L'ÉCART DES GENERATIONS

“Les partis nous ont oubliés. Donc, nous les avons oubliés aussi”. (Femme, étudiante)

Le désenchantement de la part de la jeunesse marocaine était palpable à travers les focus groupes. Outre les critiques générales concernant le manque de communication et de fausses promesses des partis politiques, les jeunes participants ont avoué leur incapacité à s'identifier à aucun parti politique, à l'exception du PJD, dont le programme islamiste et le discours conservateur attirent le sens de fierté culturelle des jeunes participants éduqués. Selon la plupart de jeunes participants, la direction des partis est composée des “vieux hommes qui ont hérité des partis” et qui ne sont pas capables de comprendre des jeunes, et la présence de jeunes citoyens dans les structures de décision des partis est extrêmement limitée. Ils ont estimé que les partis ne les engagent pas et ne leur offrent pas des activités de sensibilisation ou d'une structure dans laquelle ils pourraient être intégrés ; encore une fois, à l'exception du PJD, dont l'organisation étudiante est très active, selon la plupart des participants.

CONCEPTION DE LA MODERNITÉ ET DE LA RELIGION DANS DES MESSAGES POLITIQUES

Globalement, l'évaluation des messages conceptuels a révélé que les participants étaient pour la plupart réceptifs aux messages qui sont politiquement neutres, non dissidents, culturellement protectionnistes, et qui s'engageaient à développer le pays. En d'autres mots, leur préoccupation principale était l'amélioration de leurs conditions de vie, indépendamment de l'agenda politique des partis qui effectueraient la tâche, avec une forte préférence pour un parti qui protègerait les spécificités sociales et culturelles du pays.

“C'est bien d'avoir un pays moderne et développé. C'est tout ce qu'on souhaite, d'être comme la France et l'Europe, mais en préservant nos valeurs et notre culture”. (Homme, récemment urbain)

En conséquence, le message de modernisation¹ a été accueilli favorablement par les participants les plus pauvres et les plus ruraux pour son potentiel pour le développement. Pour eux, la modernité signifie plus de routes, de progrès technologique, de meilleures conditions de vie et de “quelque chose de nouveau, de jeune et de bon”. Les groupes plus jeunes et urbains ont cependant observé que la modernité connote les menaces de la mondialisation découpant les Marocains de leur patrimoine culturel, notamment leur identité religieuse. De nombreux participants des groupes d'étudiants ont fait remarquer que la modernité était fortement liée à la laïcité et donc est, essentiellement, contre la religion. Les groupes plus âgés de la classe moyenne et urbaine étaient plus réceptifs à la modernité dans ses aspects technologiques et culturels ; ils la voient comme une garantie des libertés individuelles et une sauvegarde contre la montée du fondamentalisme.

1. Un parti progressif et modern qui moderniserait le pays.

“La modernité peut également signifier que l’alcool est acceptable, que l’adultère est acceptable, comme en Tunisie. La modernité veut dire aussi la laïcité, n’est-ce pas?”
(Femme, étudiante)

“Nous devons développer le pays si nous ne voulons pas ralentir”. (Femme, classe moyenne urbaine)

Par comparaison, le message religieux² a été globalement mieux reçu, surtout si les réactions initiales et spontanées sont prises en compte. Toutefois, des discussions plus approfondies de la compréhension des participants du rôle de la religion dans la vie politique a révélé une large appréhension des dangers d’utiliser la religion à des fins politiques. La religion, en d’autres mots, a été perçue comme un ajout positif à la vie politique quand elle signifie plus d’éthique, moins de corruption ou de la préservation des valeurs morales et culturelles et, finalement, une meilleure gouvernance. Quand la religion dans la politique a été présentée aux participants comme un mode de gouvernance en elle-même, elle a été communément rejetée par la majorité des participants. L’image d’un état islamique au Maroc où la vie serait réglée par les préceptes de la religion n’est pas attrayante pour les participants, et certainement pas pour les mêmes participants qui avaient vanté la fierté islamique et avaient appelé à la préservation de l’identité religieuse. Ainsi, la religion était appréciée pour son influence subtile et positive sur la vie politique et pour son rôle dans la définition des identités marocaines, plutôt que pour son contrôle sur le système politique. Pour les plus âgés des groupes urbains, la religion comme un mode de gouvernance se traduisait souvent aux lois restrictives des libertés individuelles, ainsi que des liens avec le terrorisme.

“La religion et la politique sèment la zizanie. Elles ne devraient pas être mélangées”.
(Homme, rural)

“La religion est la moralité, donc si nous appliquons la religion à la politique, nous n’aurons plus aucun problème dans la politique”. (Femme, urbaine)

“... car la religion signifie une bonne formation, de la politesse, une éducation correcte et le respect pour l’un l’autre et pour l’environnement”. (Femme, classe moyenne urbaine)

“Je m’oppose au principe d’un mélange de la religion et la politique, mais la religion est toujours une bonne chose. Tout ce qu’il faut est de se respecter et de préserver la dignité des citoyens”. (Homme, récemment urbanisé).

CE QUE LES CITOYENS ATTENDENT DES PARTIS

“Peut-être les gens des partis étaient véritablement enthousiaste au début, avant de gagner aux élections, et peut-être, pour une raison ou une autre, leurs projets ne pourraient pas être réalisés. Mais ils devraient nous expliquer pourquoi ils ont négligé de tenir leurs promesses. C’est tous ce que je veux”. (Femme, jeune, urbaine)

2. Un parti qui lutte à préserver les valeurs religieuses et morales du pays.

À l'exception d'un nombre limité de jeunes participants qui ont manifesté un désintérêt total pour les partis politiques, la plupart des participants de tous les groupes étaient favorables à la reconstruction des voies de communication avec les partis. La plupart aimerait en savoir plus sur les partis, leurs programmes et leurs activités au niveau local. Ils s'attendaient à ce que les partis engagent les citoyens et communiquent avec eux. Étonnamment, de nombreux participants ont reconnu les difficultés que les partis peuvent rencontrer une fois au pouvoir qui les empêcheraient d'appliquer leurs programmes et de maintenir leurs promesses. Toutefois, ils aimeraient que les partis leur fassent part des obstacles qui les empêchent de tenir leurs promesses.

Les participants ont apprécié la communication directe et interactive avec les partis, dans une langue qu'ils peuvent comprendre, c'est-à-dire, les dialectes marocains et locaux en évitant le jargon politique. Ils ont demandé d'être traités avec respect et à être écoutés, car tous ce qu'ils "veulent, c'est quelqu'un qui leur prêtera l'oreille et répondra".

“Les partis devrait faire ce que vous avez fait : donner des invitations aux gens pour un rendez-vous, les rencontrer dans un lieu spécifique, demander aux gens que sont leurs besoins, et le faire régulièrement, pas seulement pendant les élections”.
(Homme, récemment urbanisé).

MEMBRES DE LA DÉLÉGATION PRÉÉLECTORALE INTERNATIONALE ELECTIONS LÉGISLATIVES DE 2007 AU MAROC

du 9 au 15 Août 2007

FRANCES FITZGERALD

Chef de la délégation préélectorale
Parlementaire
Irlande

TAMARA COFMAN WITTES

Directrice et Collègue Supérieure, Middle East Development and Democracy Project, Saban Center for Middle East Policy, Brookings Institution
États-Unis

MATTHEW FRUMIN

Conseiller Supérieur pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord Institut National Démocratique
États-Unis

JOE GAYLORD

Ancien Cadre Supérieur, National Republican Congressional Committee
États-Unis

ABDULREDHA HASAN ALI MOHAMED

Secrétaire Général, Association des Droits Humains au Bahreïn
Bahreïn

MEMBRES DE LA DÉLÉGATION D'OBSERVATION INTERNATIONALE DES ELECTIONS LÉGISLATIVES DE 2007 AU MAROC

du 3 au 10 Août 2007

DIRECTION DE LA DÉLÉGATION

ABDEL RAHMAN ABU ARAFEH

Directeur, Arab Thought Forum
Territoires Palestiniens

LESLIE CAMPBELL

Associé Supérieur et Directeur Régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord Institut
National Démocratique
Canada

PAUL DEWAR

Parlementaire
Canada

JORGE QUIROGA

Ancien Président de la Bolivie
Membre, Club de Madrid
Bolivie

HÉLÈNE SCHERRER

Ancienne Secrétaire Principale au Premier Ministre du Canada
Ancienne Parlementaire au Chambre des Communes
Canada

SALLY SHELTON-COLBY

Ancienne Secrétaire-Général Adjoint Organisation de Coopération et de Développement
Economiques (OECD)
Ancien Ambassadeur des États-Unis à plusieurs pays des Caraïbes
États-Unis

JUDY BAAR TOPINKA

Ancienne Sénatrice et Trésorière, Etat d'Illinois
États-Unis

LOUSEWIES VAN DER LAAN

Ancienne Parlementaire
Ancienne Membre du Parlement Européen
Pays-Bas

LA DÉLÉGATION

DALIA AL-BAR

Assistante de Programme, Institut National Démocratique
Yémen

ABDULLA ALDERAZI

Député Secrétaire Général, Association des Droits Humains au Bahreïn
Bahreïn

MARIE-CHRISTINE AULAS

Ancien Membre du Parlement Européen
France

HAKEEM H. AZZADEEN

Responsable de Programme, Institut National Démocratique
Yémen

ANDREW BARWIG

Ancien Membre Supérieur du Personnel, Chambre des Représentants
États-Unis

REDOUANE BOUDJEMA

Professeur, Institut des Sciences de l'Information et de la Communication, Université d'Alger
Algérie

JOHN (JACK) BUECHNER

Ancien Membre du Congrès
Ancien Président, Institut Républicain International
États-Unis

MARIETTA DE POURBAIX-LUNDIN

Parlementaire
Suède

VIRGINIA (GINNY) DEVINE

Président, Viewpoints Research, Ltd.
Canada

GEFARINA DJOHAN

Présidente, Women's Political Caucus of Indonesia (KPPI)
Indonésie

DANIEL DOLAN

Éditeur, Droits Humains au Proche Orient et Asie du Sud, Département d'État
États-Unis

DENIS DUCARME

Parlementaire
Belgique

JEFFREY ENGLAND

Directeur des Programmes du Maghreb, Institut National Démocratique
États-Unis

GORDON FLOYD

Directeur Exécutif, Children’s Mental Health Ontario (CMHO)
Canada

MATTHEW FRUMIN

Conseiller Supérieur pour le Moyen Orient et l’Afrique du Nord, Institut National Démocratique
États-Unis

CARRA GAMBERDELLA

Chef d’entreprise, Scholastic Inc. International Business Development
États-Unis

WALBURGA HABSBURG-DOUGLAS

Parlementaire
Suède

JOSEPH HALL

Conseiller Supérieur pour le Moyen Orient et l’Afrique du Nord
Directeur Résident au Liban, Institut National Démocratique
États-Unis

KINDA ALI HATTAR

Coordinateur des Programmes et Formatrice des Droits Humains, Centre National des Droits
de l’Homme à Amman
Jordanie

GREG HOUEL

Responsable de Programme, Institut National Démocratique
États-Unis

RANA HUSSEINI

Senior Reporter, The Jordan Times
Jordan

MARIAM KHAZIURI

Comptable Régionale Supérieure, Institut National Démocratique
États-Unis

SONIA LAKKIS

Assistante à la Présidente, Lebanese Physically Handicapped Union
Liban

SYLVANNA LAKKIS

Présidente, Lebanese Physically Handicapped Union
Liban

FRANCE-ISABELLE LANGLOIS

Sous-directrice de la Politique, le Programmes et l'Organisation Droits et Démocratie
Canada

DEAN LOGAN

Greffier Principal Adjoint Commune de Los Angeles en Californie
États-Unis

SONJA LOKAR

Présidente, Stability Pact Gender Task Force
Directrice Exécutive, European Forum for Democracy and Solidarity CEE Network for Gender Issues
Slovénie

ZORAN LUCIC

Directeur Exécutive, Centre pour les Élections Libres et la Démocratie
Serbie

MONA MAKRAM-EBEID

Ancien Parlementaire
Egypte

MICHAEL McFAUL

Directeur, Stanford University Center on Democracy, Development and the Rule of Law
États-Unis

MARGARETA PÅLSSON

Parlementaire
Suède

GÉRALDINE PELZER

Conseillère auprès du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie
Belgique

MICHAEL PHELAN

Ancien Membre Supérieur du Personnel, Senate Committee on Foreign Relations
États-Unis

DOUGLAS ROWLAND

Président, Institut International des Observateurs des Élections
Ancien parlementaire
Canada

DENISE RUDNICKI

Directeur des Affaires Publiques, Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences
Canada

MAAN SALAM

Propriétaire et Directeur, Etana Press
Syrie

ABDUL SALLAM

Membre, Syndicat des Journalistes Yéménites
Membre de l'administration, Youth Center Organization
Yémen

ALAIN SANS CARTIER

Chef de cabinet au directeur d'Action Démocratique du Québec
Canada

SAMER SHEHATA

Professeur de la politique arabe, Georgetown School of Foreign Service
États-Unis

ULF SJÖSTEN

Parlementaire
Suède

PATRICIA (PADDY) TORSNEY

Secrétaire Principale Adjointe au directeur canadien de l'opposition
Ancien parlementaire
Canada

ROBERT (BOB) VANASEK

Président, Robert Vanasek and Associates
Ancien speaker, Minnesota House of Representatives
États-Unis

PETER WEICHLEIN

Directeur exécutif, U.S Association of Former Members of Congress
États-Unis

CECILIA WIDEGREN

Parlementaire
Suède

NICOLE WILETT

Collègue législative pour la politique étrangère, Office of U.S. Senator Hillary Rodham Clinton,
United States

STAFF

FATIHA AIT OULAI

Coordinatrice de Programme
Maroc

YOUSSEF AJNAH

Coordinateur de Technologie et Programme
Maroc

KENZA AQERTIT

Directrice de Programme
Maroc

MYRNA ATALLA

Responsable de Programme
Liban

GABRIELLA BOROVSKY

Responsable de Programme
États-Unis

AMAL BOUTKHIL

Responsable Administrative
Maroc

ZINEB CHEBIHI

Assistante de Programme
Maroc

DRISS CHOUKRI

Coordinateur des focus groups
Maroc

ALEKSANDRA CVETKOVSKA

Responsable Principale de Programme
Maroc

ERIC DUHAIME

Directeur de Programme
Maroc

AMINE ELKABBAJ

Responsable de Programme parlementaires
Maroc

NOUR EL-ASSAAD

Traductrice
Liban

IMAD EL ATRASSI

Assistant de Programme
Maroc

MOUNA EL HAMDANI

Assistante de Programme
Maroc

ADIL FALA

Assistant de Programme
Maroc

FATIMA HADJI

Responsable de Programme
États-Unis

LILA JAAFAR

Responsable de Programme
Egypte

NADIA KAMIL

Gérante du Bureau
Maroc

SUZANNE KAZAN

Traductrice
Liban

SIHAM KHALLOUK

Assistante de Programme
Maroc

HANANE KHAOUA

Coordinatrice de Programme
Maroc

GERARD LATULIPPE

Directeur Résident
Maroc

JAMES LIDDELL

Coordinateur de Programme
Maroc

NORA MABKHOUTI

Assistante de Programme
Maroc

MARC RECHDANE

Graphiste
Liban

DANIEL REILLY

Responsable Principal de Programme
États-Unis

YASMINA SARHROUNY

Responsable de Programme
Maroc

ARWA SHOBAKI

Responsable de Programme, Club de Madrid
Espagne

NATALIE SLEIMANE

Traductrice
Liban

CHRISTINA SOHN

Assistante de Programme
Maroc

PHOTOS DE LA DÉLÉGATION INTERNATIONALE D'OBSERVATION DES ELECTIONS LÉGISLATIVES MAROCAINES DE 2007

3-10 septembre 2007



Le jour du scrutin dans un bureau de vote à Oued Zem.



Une partie des dirigeants de la délégation, y compris (de gauche à droite): Leslie Campbell, Lousewies van der Laan, Paul Dewar, Sally Shelton-Colby, Abdel Rahman Abu Arafah, Hélène Scherrer.



Lousewies van der Laan et Jorge Quiroga, après l'orientation.



La nuit avant les élections, de nombreux partis politiques ont tenu des réunions pour encourager les électeurs à participer au vote.

Rallye du parti de la Justice et du Développement (PJD) dans une école à Tanger.



Des observateurs se dirigent vers une école dans une zone de classe moyenne-supérieure à Rabat.



Même le jour du scrutin, l'ambiance était apathique. Dans de nombreuses villes, les parties n'ont pas profité de l'espace fourni pour accrocher des symboles de la campagne.



Des affiches d'un candidat sur une voiture à El Jadida



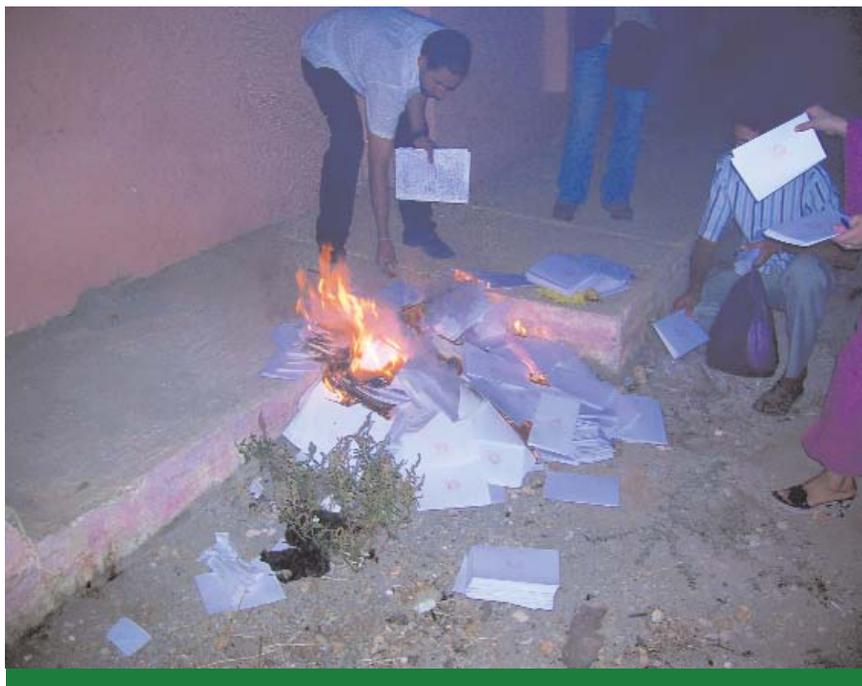
L'équipe des observateurs de Tanger (de gauche): Maan Salam (Syrie), Natalie Sleimane (Liban), Michael McFaul (États-Unis).



Les observateurs près du dernier bureau de vote de la journée pour observer la clôture officielle et le dépouillement des bulletins de vote.



Le dépouillement commence – les représentants des parties politiques observent le processus.



Après le compte final, les bulletins de votes incontestés sont brûlés. Seuls les bulletins contestés et le comptage du bureau de vote sont transmis au prochain niveau



La direction de la délégation présente sa déclaration préliminaire lors d'une conférence de presse tenue à Rabat. La déclaration a été publiée en anglais, en arabe et en français.

CCDH	Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme
CD	Disque Compact
DRI	Democracy Reporting International
IER	L'Instance de l'Equité et de la Réconciliation
MEPI	Initiative de Partenariat pour le Moyen Orient
MP	Mouvement Populaire
NDI	Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PI	Parti de l'Istiqlal
PJD	Parti de la Justice et du Développement
PPS	Parti du Progrès et du Socialisme
RNI	Rassemblement National des Indépendants
SMS	Short Message Service
UC	Union Constitutionnelle
USFP	Union Socialiste des Forces Populaires



National Democratic Institute

2030 M Street, Nw, Fifth Floor

Washington, DC 20036-3306

Tel: 202 728 5500

Fax: 202 728 5520

www.ndi.org